

Zeitschrift:	Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber:	Bibliothèque Historique Vaudoise
Band:	159 (2016)
Artikel:	Destins des mégalithes vaudois : Lutry, La Possession, Corcelles, Les Quatre menhirs et La Vernette, Concise, En Chenaux et Fin de Lance, Onnens, Praz Berthoud, fouilles 1984-2012
Autor:	Burri-Wyser, Elena / Chevalier, Alexandre / Falquet, Christian
Kapitel:	2: Lutry, les stèles-menhirs de La Possession
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-835664

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

À la mémoire de Daniel Sierro, archéologue, fouilleur hors pair, vieux camarade de voyages et de campagnes de recherches...au Petit-Chasseur à Sion, aux Kellia dans le désert d'Egypte, à Lutry...

2 Lutry, les stèles-menhirs de La Possession



Page précédente. L'alignement de Lutry tel qu'on peut l'admirer, après le remontage de 1985, vu du sud avec le menhir 1 à droite. En bas, photo de Daniel Sierro sur le chantier.

2 Lutry, les stèles-menhirs de La Possession

Sébastien Favre

avec des contributions de

Elena Burri-Wyser, Louis Chaix et Denis Weidmann

2.1 Circonstances et situation

Cette publication, longtemps différée pour des raisons indépendantes de notre volonté, a pour buts d'exposer toutes les données de la fouille, en particulier sur le plan stratigraphique, et de mettre en lumière les faits clairement établis.

Elle n'aurait pu voir le jour sans le travail de préparation et d'élaboration préliminaires de Catherine Masserey. Cette dernière a pris en charge le chantier dès fin septembre 1984 et a été mandatée pour leur étude et publication en juin 1986. Engagée dans d'autres investigations, elle n'a pu

mener à terme l'élaboration des données et a restitué la documentation à l'Archéologie cantonale. Le site de Lutry présente la particularité exceptionnelle, rarissime même, de comporter un alignement de menhirs encore dressés *in situ*, parfaitement daté par la stratigraphie, les datations radiocarbone et les données typologiques du matériel. À cela s'ajoute la présence parmi les mégalithes de la stèle à " l'objet " ou au fourreau, élément typique jusque là du seul sud de la France, et la première à notre connaissance à avoir été découverte dans un contexte archéologique défini clairement daté.



Fig. 2. État du chantier lors de la première visite des archéologues à l'été 1984. Les menhirs apparaissent au centre de l'image, à droite des traces de véhicule. Le niveau de décapage est déjà très bas sur le site et le sommet des menhirs paraît atteint presque partout, ce qui a occasionné quelques dégâts, notamment à la stèle 14.

Enfin, une brève note décrit un menhir découvert en position secondaire non loin de l'alignement.

En été 1984 commencent les terrassements pour la construction d'un vaste parking en partie souterrain implanté au lieu-dit *La Possession*, en dehors du périmètre archéologique de la ville médiévale, mais immédiatement au nord du Bourg Neuf, extension occidentale de l'enceinte au 13^e siècle. Le jeudi 23 août, l'excavatrice qui déblie les matériaux du cône torrentiel de la Lutrive bute sur des blocs de pierre particulièrement résistants et à l'évidence en position verticale (fig. 2). Le conducteur n'insiste heureusement pas et informe aussitôt la Direction des travaux de la commune de Lutry, maître de l'ouvrage du projet. Son Chef de service, Robert Maurer, qui avait expressément demandé à être mis au fait de toute anomalie alerte aussitôt la Section d'archéologie cantonale. Denis Weidmann, archéologue cantonal, venu sur le chantier, fait le constat d'une situation qui lui évoque la découverte, vécue 20 ans plus tôt, des mégalithes encore dressés *in situ* dans un chantier à Sion, au chemin des Collines (Bocksberger et Weidmann 1964). Sur l'heure, il est évidemment impossible de dire ce qu'est cette structure extraordinaire et s'il ne s'agit pas, par exemple, d'une structure romaine ou médiévale destinée à écarter le cours de la Lutrive des constructions situées en aval.

Des dispositions sont aussitôt convenues avec la Direction des travaux pour que les archéologues du canton effectuent le dégagement des structures découvertes dans un périmètre réservé à cet effet et soient en mesure de déterminer la nature des vestiges.

Au cours de cette première étape d'investigations, menée par Denis Weidmann et Max Klausener, dix dalles dressées sont ainsi mises au jour, suivies de quatorze autres de dimensions plus réduites. L'ensemble forme un alignement rectiligne est-ouest, s'incurvant côté ouest en tout cas, en direction du sud, du côté du Léman. Il s'agit incontestablement d'un ensemble mégalithique préhistorique.

À ce stade de recherches, côté nord de l'alignement, le sommet des pierres de calage des menhirs est presque atteint sur les quinze mètres rectilignes. Dans la partie incurvée, les pierres de calage sont dégagées sur toute leur hauteur (fig. 3 en bas). Côté sud de l'alignement, le terrain est encore en place, nettement plus haut (fig. 3 en haut). L'hypothèse "mégolithes" étant avérée, la fouille méthodique du secteur où subsistaient les vestiges a été décidée et organisée, les terrassements pouvant se poursuivre dans d'autres secteurs de ce vaste chantier.

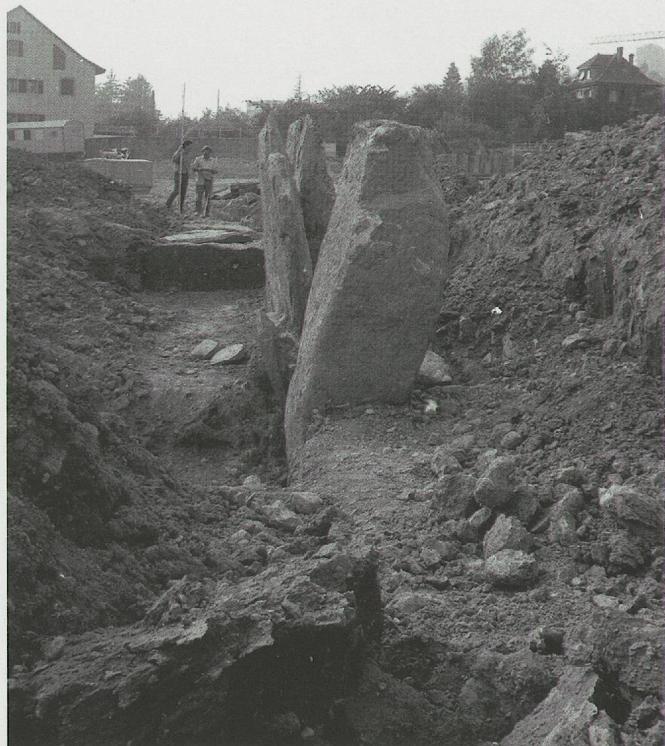


Fig. 3. Début de l'intervention archéologique par D. Weidmann et M. Klausener et dégagement partiel des menhirs. En haut : l'alignement vu de l'est avec au fond les deux fouilleurs. En bas : l'extrémité ouest de l'alignement, côté nord, avec les pierres de calage dégagées, vue du nord-ouest.

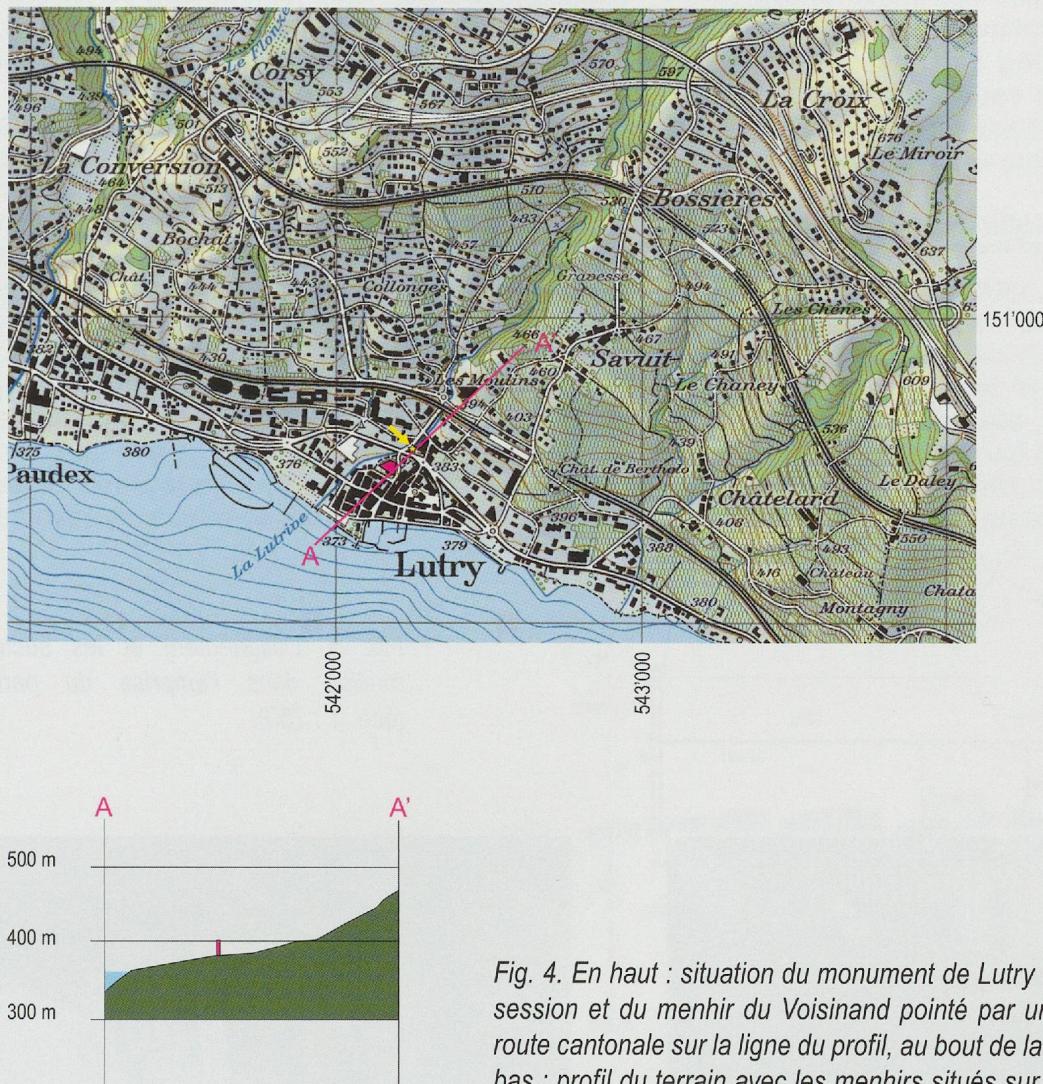


Fig. 4. En haut : situation du monument de Lutry dans le parking de La Possession et du menhir du Voisinand pointé par une étoile au nord-est de la route cantonale sur la ligne du profil, au bout de la flèche (éch. 1 : 25'000). En bas : profil du terrain avec les menhirs situés sur la terrasse des 10 m, dans le parking (éch. verticale 1 : 10'000, horizontale 1 : 25'000).

Le site se trouve au nord-ouest du village de Lutry, juste au sud de la route cantonale reliant Lausanne à Vevey, à la hauteur de la terrasse des 10 m au-dessus du niveau du lac (coordonnées 542.200/150.500 CN 1243, fig. 4). Le terrain situé en dehors du bourg médiéval était occupé avant les travaux par des vergers et de petits jardins et n'avait été touché qu'à une faible profondeur par les activités humaines récentes. On mentionne ainsi, sur un plan du registre datant de 1705 (cote d'archive ACV : pp538/356), la présence à cet endroit d'un canal de dérivation de la Lutrive ; ce bief orienté nord-sud rejoignait le quartier du Bourg Neuf et frôlait la limite occidentale de l'alignement de menhirs. Celui-ci se situe dans le cône de la Lutrive.

Le site a pu être exploré sur 20 mètres de longueur est-ouest, partie accessible de l'alignement, un mètre au nord de ce dernier et

12 mètres au sud jusqu'aux constructions existantes : local des pompiers et murs mitoyens (fig. 5).

Au niveau archéologique, la région de Lutry est quasiment vierge de vestiges néolithiques. Il existe seulement une mention ancienne d'une station lacustre (Van Muyden et Colomb 1896), station dont on n'a plus trouvé trace depuis. Au Châtelard, il est fait mention de trois haches découvertes anciennement sans doute dans des cistes de type Chamblandes. La seule trace liée à l'âge du Bronze est celle d'un habitat découvert lors de la construction de l'autoroute, au nord-est de Lutry. Le contexte archéologique proche est donc somme toute très mal connu, même si par ailleurs la Cité de Lausanne et les rives de Morges, de Tolochenaz et de Préverenges, ainsi que les terrasses de Vidy et Pully, ont livré de nombreux témoins archéologiques de stations

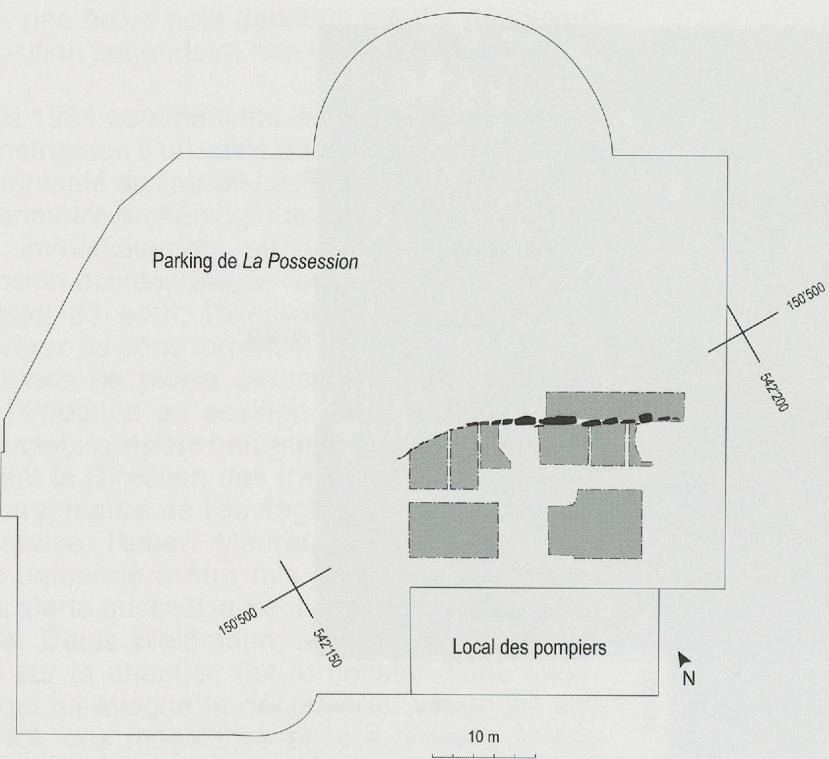


Fig. 5. L'alignement et les secteurs fouillés dans l'emprise du parking (éch. 1 : 750).

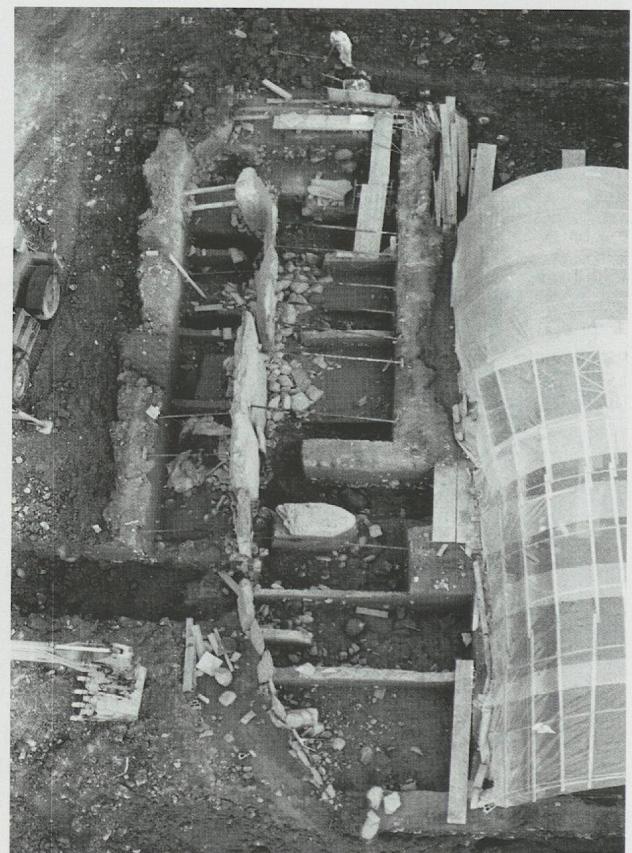
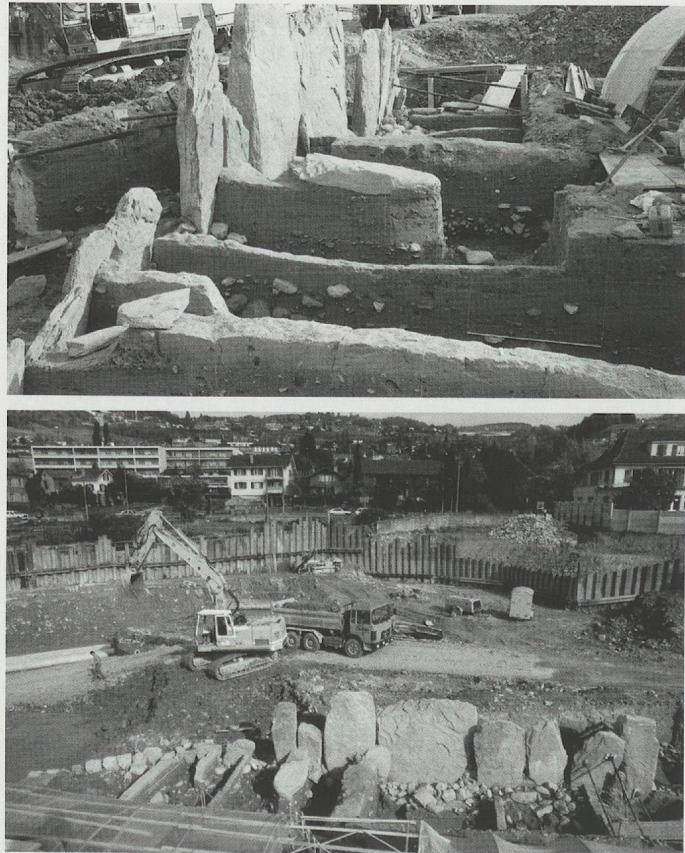


Fig. 6. L'alignement en cours de fouille. En haut à gauche vue partielle, prise de l'ouest, de l'enfilade des témoins stratigraphiques, avec en bas à gauche la stèle 14 en place et les deux morceaux restants de sa partie supérieure sur le témoin. À droite, vue générale du chantier vue en plongée du sud-ouest, avec l'alignement et le sol de construction en cours de dégagement. En bas à gauche, détail de la face sud des menhirs de la même étape de fouille.

lacustres, de nécropoles, ainsi que d'occupations de hauteur, dès la seconde moitié du 5^e millénaire jusqu'au Bronze final (Moinat 2010).

Les fouilles archéologiques fines commencent le 11 septembre 1984 sous la direction de Sébastien Favre. Elles s'inscrivent dans la zone de destruction du parking et la limite est de l'alignement n'est pas atteinte.

Dès le départ, les techniques d'investigation employées sur le site du *Petit-Chasseur* à Sion sont appliquées (fig. 6). Après nettoyage du site déjà en partie excavé et très perturbé par le passage des machines modernes, le programme suivant est mis en oeuvre :

- étude des coupes de terrain déjà existantes, avec mise en évidence des différents niveaux ;

- début du décapage des différents horizons en fonction des observations faites, décapages effectués de façon à pouvoir étudier en même temps toutes les coupes stratigraphiques nécessaires à la compréhension de la genèse du site et à la datation des différents niveaux et structures (fig. 6 et 7) ;

- étude parallèle des différents éléments.

Le 29 septembre 1984, Catherine Masserey succède à Sébastien Favre engagé de longue date pour les fouilles suisses en Egypte. Le travail se poursuit en suivant le programme établi dès le départ avec l'équipe constituée de Wanda Bianchetti, Jean-Paul dal Bianco, Anne-Catherine Castella, Daniel Castella, Naguy El Biali, Cynthia Dunning, Cyril Eyer, Laurent Flutsch, Marc Haller,

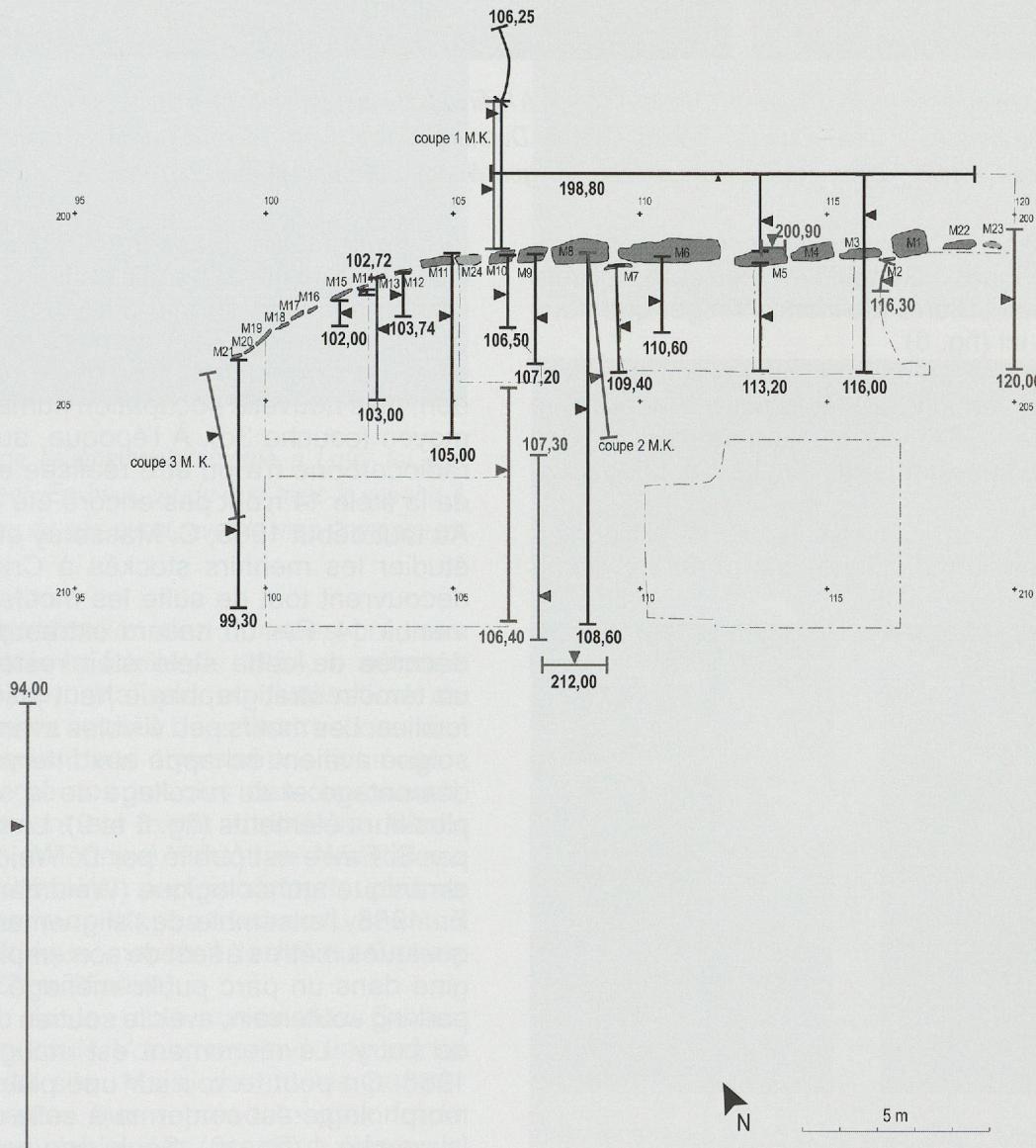


Fig. 7. Plan des différents secteurs de fouille et position des relevés stratigraphiques (éch. 1 : 200).



Fig. 8. Photos d'ambiance de fouille, avec, à droite, l'équipe à la fin du chantier (de gauche à droite : Daniel Castella, Catherine May, Catherine Masserey, Jean-Paul dal Bianco, Cynthia Dunning, Daniel Sierro, Cyril Eyer, Marc Haller, Nicole Pousaz, Anne-Catherine Castella, Geneviève Perréard, Ariane Winiger et deux ouvriers).

Max Klausener, Catherine May, Claire Nicoud, Gervaise Pignat, Geneviève Perréard, Nicole Pousaz, Daniel Sierro et Ariane Winiger que nous remercions ici (fig. 8).

Les différentes études et observations effectuées, l'intervention archéologique s'achève le 5 novembre 1984. Le monument est ensuite démonté et ses éléments stockés à Lutry et à Crissier.

À l'hiver 1984, au congrès de Lons-le-Saunier, C. Masserey communique les premiers résul-

tats de la fouille (Masserey 1988). Elle y détaille les différents horizons mis en lumière et esquisse une chronologie du site parfaitement claire avec érection de tous les menhirs au sommet du niveau anthropique 4, suivi d'une période d'abandon, puis nouvelle occupation humaine au Bronze moyen (couche 3d). À l'époque, aucune datation radiocarbone n'a pu être réalisée et les gravures de la stèle 14 n'ont pas encore été découvertes. Au tout début 1985, C. Masserey et S. Favre vont étudier les menhirs stockés à Crissier (VD). Ils découvrent tout de suite les motifs gravés sur le menhir 14. Par un hasard extraordinaire, la face décorée de cette stèle était restée cachée par un témoin stratigraphique haut jusqu'à la fin des fouilles. Les motifs peu visibles avant un nettoyage soigné avaient échappé aux intervenants lors du démontage et du recollage de la stèle brisée en plusieurs éléments (fig. 6 et 9). Le relevé effectué par S. Favre est publié par D. Weidmann dans la chronique archéologique (Weidmann 1986).

En 1986, l'ensemble de l'alignement est remonté quelques mètres à l'est de son emplacement d'origine dans un parc public ménagé au dessus du parking souterrain, avec le soutien de la commune de Lutry. Le monument est inauguré le 17 juin 1986. On peut le voir sur une plateforme dont la morphologie est conforme à celle du sommet de la couche 4 (fig. 10). Seule une copie de la stèle 14 est présente, l'original est conservé et exposé au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne.

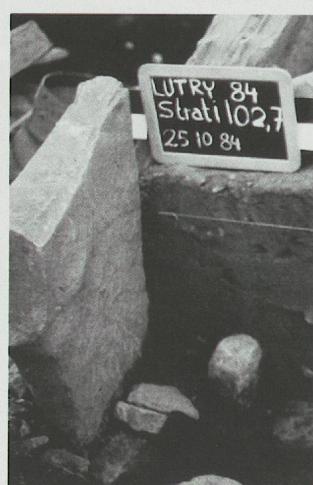
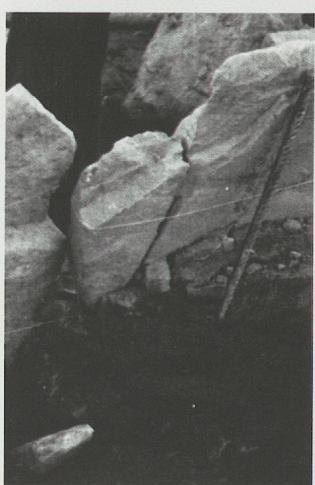


Fig. 9. À gauche : gros plan de la partie supérieure de la stèle 14 côté sud, en place ; on distingue le haut du motif en chevrons sur la partie qui se détache à droite. À droite : base de la stèle 14 en place, côté sud.



Fig. 10. Photos de l'alignement remonté à Lutry tel que visible actuellement. En haut, vu du sud avec le menhir 1 à droite; en bas, vu du sud-ouest, avec le menhir manquant 24 au centre.

L'absence de publication des données précises de terrain, depuis la fouille de 1984, a autorisé des dérives interprétatives et l'utilisation du monument comme appui à des constructions historiques théoriques dans diverses positions chronologiques au gré des besoins des chercheurs. Ainsi, le monument est tantôt attribué au Néolithique final (3^e millénaire), tantôt au Néolithique moyen I (5^e millénaire), parfois compris comme construit en plusieurs étapes avec des variantes allant du Néolithique moyen à la fin du Bronze ancien (milieu 2^e millénaire).

En 1987, lors de la table ronde des Sables d'Olonne, Jean-Louis Voruz reprend une partie des données du site. Mais, devant les contradictions apparentes que représente pour lui la datation vraisemblable des menhirs (lesquels remontent pour nombre de chercheurs au Néolithique moyen), et celle de la stèle 14, il introduit l'idée d'une solution de continuité chronologique

entre "deux alignements distincts adjacents la partie rectiligne de l'alignement" (implicitement du Néolithique moyen) et "la partie incurvée vers le sud, contemporaine elle de la stèle 14 et donc du Néolithique final". Un croquis publié avec le texte résume ce hiatus chronologique (Voruz 1990). Bizarrement, il reprend tout de même dans le texte les données de fouilles publiées par C. Masserey: "fossés d'implantation (ouverts) au niveau du sommet couche 4, tous scellés par le niveau 3f".

En 1992, il reprend les mêmes arguments (Voruz 1992).

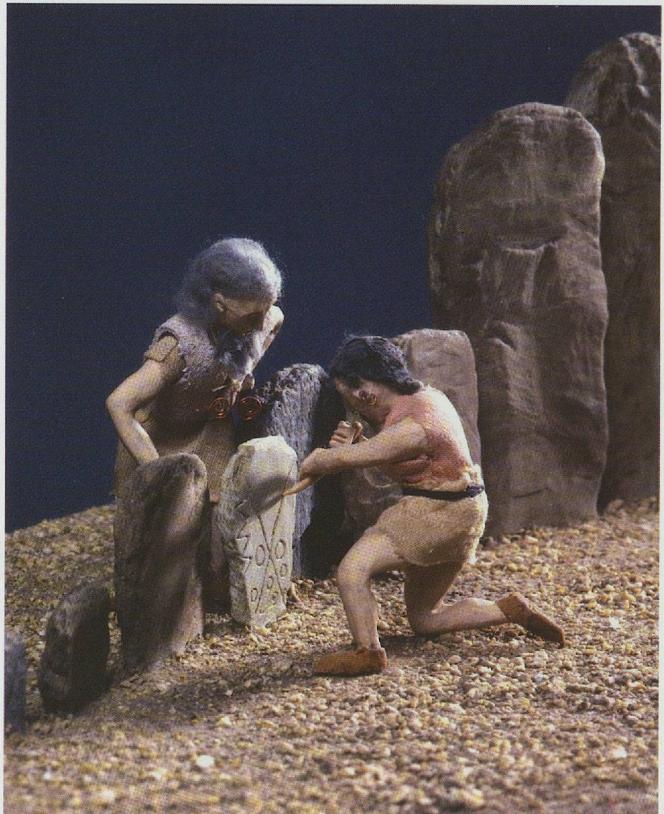


Fig. 11. Détails de la maquette de H. Lienhard exposée au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire.

En 1987, Hugo Lienhard traduit dans la maquette du site exposée au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne une autre conception expliquant le hiatus chronologique apparent entre le monument et la stèle : il représente deux artisans du Néolithique final réalisant des gravures sur le menhir 14 dressé dans l'alignement (fig. 11). En 2006, Alain Gallay, dans sa synthèse sur le mégalithisme, décrit deux segments adjacents : 14 grands menhirs érigés au 5^e millénaire auxquels ont été rajoutés de petits blocs probablement au 3^e millénaire (Gallay 2006a et b). Cette interprétation est traduite en image par André Houot qui accentue encore le message en dessinant certains menhirs pourvus d'un rostre sommital, qui n'est pas sans rappeler ceux bien datés de Bretagne (fig. 12).

Depuis lors, toutes les publications et les documents destinés au tourisme reprennent une datation estimée au bas mot à 4000/5000, à l'exception notoire de celle de Patrick Moinat (2010). Soucis d'éternité...

En 2012, lors de la reprise des données en vue de la publication, l'étude du menhir 14 permet à

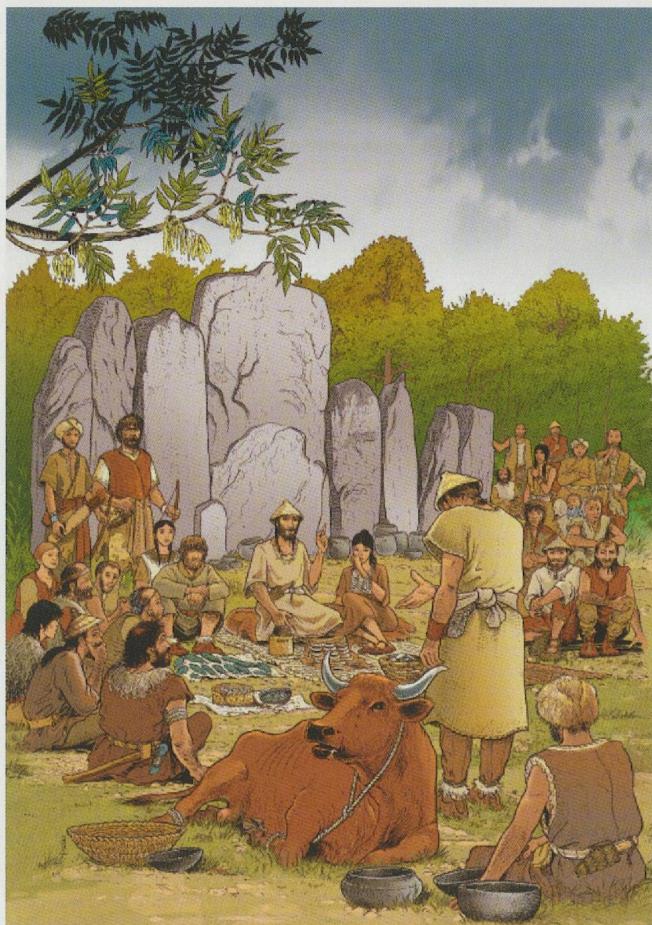


Fig. 12. Dessin de A. Houot représentant des échanges cérémoniels devant la partie centrale de l'alignement au 5^e millénaire.

Sébastien Favre et Elena Burri-Wyser de découvrir de nouvelles gravures et surtout d'arriver à la conclusion que la stèle présente de fait deux états successifs nettement différenciés.

En bref, il est plus que temps de mettre à disposition de la communauté scientifique les données de base claires de cette fouille, afin de fournir un ancrage chronologique solide à une des manifestations les plus originale et les mieux positionnée en chronologie du mégalithisme régional.

2.2 Stratigraphie et chronologie

Stratigraphie générale

Le site se trouve dans la région ouest du cône d'alluvion de la Lutrive, dans une zone sub-deltaïque. La stratigraphie générale du site, qui a été entrevue sur plus de 7 m de hauteur, montre une succession continue de dépôts d'origine fluviale entrecoupés de très nombreux chenaux de crue. Dans la partie la plus basse de la coupe, on note une forte concentration de bois flottés, dont un daté de la fin du 5^e millénaire, au moins 3 m sous le niveau 4 d'érection de l'alignement. Le pendage général du site est nord-est/sud-ouest (fig. 13).

Dans le cadre de cette publication, nous nous contentons de décrire la partie supérieure de la coupe, où sont situés les seuls niveaux constatés liés à des activités humaines. On a ainsi de bas en haut :

Couche 6 : fort niveau de limons ocres, avec par place de gros blocs de pierre (de 0,20 à 0,30 m de diamètre). Au sud du menhir 8, il présente une subdivision consistant en un fin niveau de charbons de bois observé sur 1 mètre de largeur à 0,17 m sous le niveau 5 (coupe 108,60, fig. 23). Ce niveau est daté par le Carbone 14 entre 2860 et 2480 av. J.-C.

Couche 5 : fort niveau de cailloutis avec éléments allant jusqu'à 0,25 m de diamètre, sable, graviers roulés et limons. Elle est très imbriquée dans la couche supérieure 4, dont elle ne forme peut-être que la base à la suite de phénomènes de décantation.

Couche 4 : niveau anthropique de limon assez sombre, violacé, riche en gravillons roulés et en cailloutis. Cette couche, qu'on retrouve partout au voisinage des menhirs, a un assez fort pendage nord-sud et monte légèrement en direction du

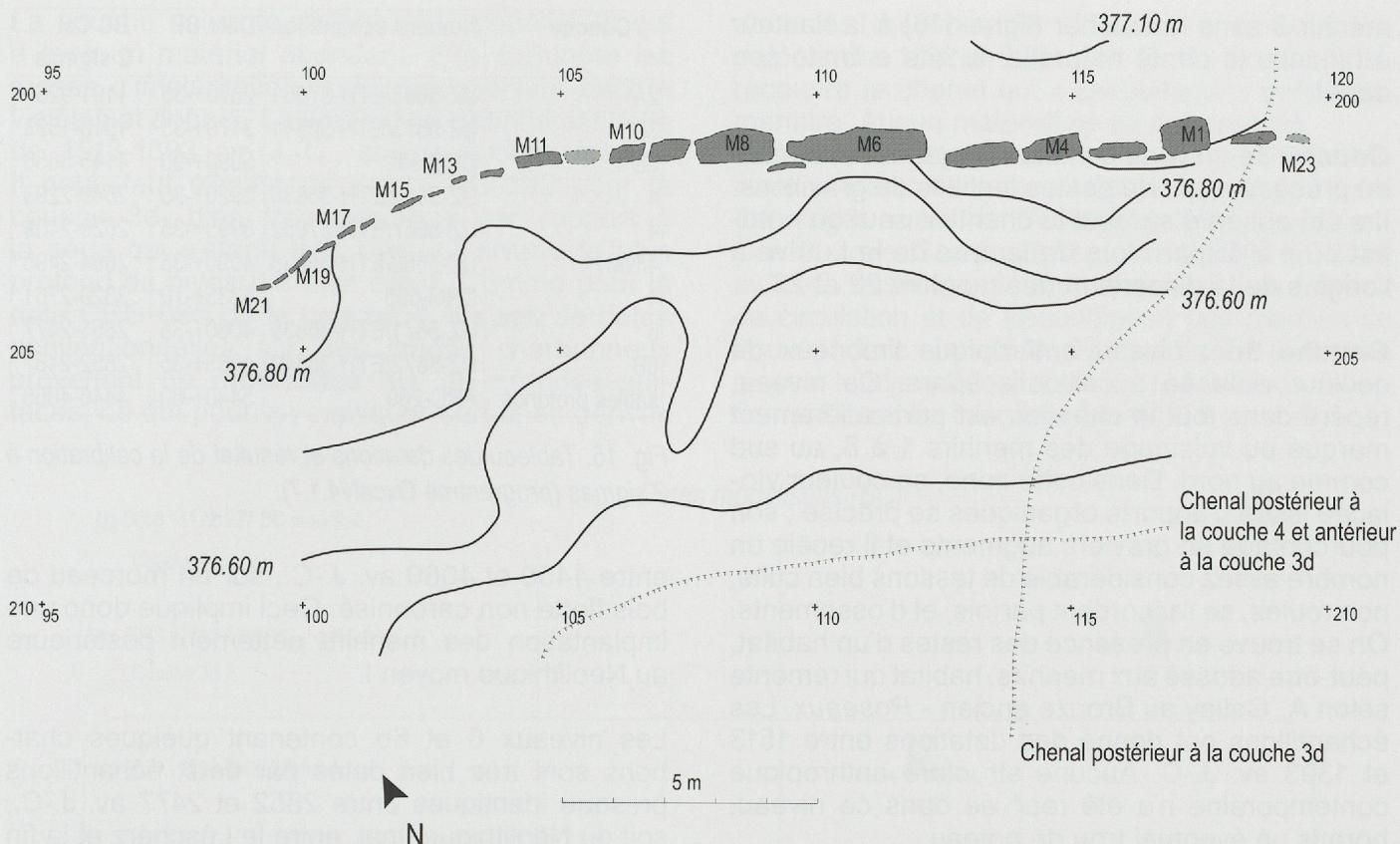


Fig. 13. Plan des menhirs avec les courbes de niveau du sommet de la couche 4 indiquant le pendage général du site et les chenaux de la Lutrive (éch. 1 : 150).

nord-est dans la partie du chantier au nord de la ligne 201 (fig. 13). La couche est un sol avec pédo-génèse incluant des restes organiques, ce qui explique sans doute sa couleur. Son sommet est marqué par un niveau de pierres et de dallettes à plat (fig. 14). Les fossés de tous les menhirs avec leurs pierres de calage débutent à ce niveau et sont scellés par les niveaux supérieurs. On peut donc affirmer sans aucun doute que le sommet de cette couche est le niveau d'édification de tout l'alignement. La couche est pauvre en matériel,

quelques petits tessons et beaucoup de charbons de bois. Un dépôt de poussière de cuivre a été découvert dans la couche, dans le secteur sud-est. Les datations radiocarbone donnent une fourchette de dates entre 2620 et 2290 av. J.-C. Aucune autre structure n'est associée à ce niveau.

Couche 3f : niveau de limon fin, jaunâtre scellant les fossés d'implantation dans le secteur sud-ouest du chantier (coupes 107,20 et 108,60, fig. 22 et 23). La couche existe encore au sud du

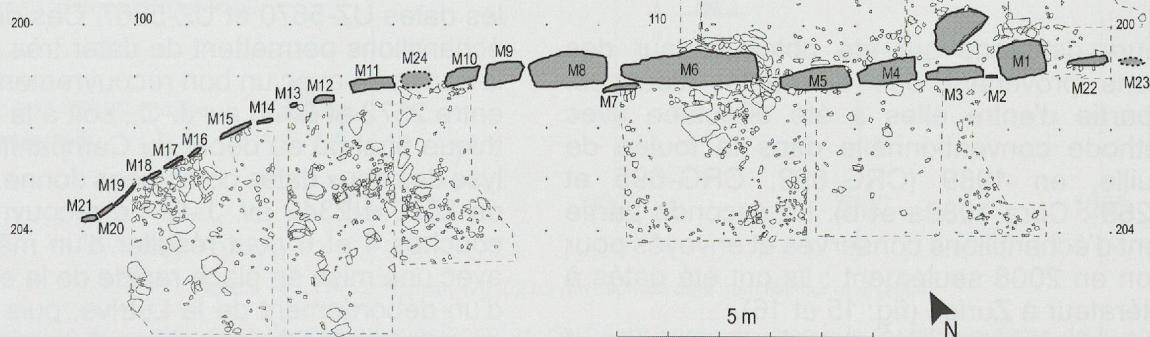


Fig. 14. Plan des décapages au sommet de la couche 4, niveau d'érection de l'ensemble du monument (éch. 1 : 150).

menhir 3 sans le toucher (ligne 116) à la hauteur à laquelle la pente naturelle du site a limité son dépôt.

Couche 3e : niveau de limon fin, jaunâtre, séparé du précédent par de petites lentilles de gravillons. Il a été observé sur tout le chantier, sauf au nord-est où il a disparu lors de la crue de la Lutrive à l'origine de la disparition des menhirs 22 et 23.

Couche 3d : niveau anthropique limoneux de couleur violacée à cailloutis épars. Ce niveau, repéré dans tout le chantier, est particulièrement marqué au voisinage des menhirs 1 à 8, au sud comme au nord. Dans cette zone, sa couleur violacée issue d'apports organiques se précise ; son pourcentage en graviers augmente et il recèle un nombre assez considérable de tesson bien cuits, non roulés, se raccordant parfois, et d'ossements. On se trouve en présence des restes d'un habitat, peut-être adossé aux menhirs, habitat qui remonte selon A. Gallay au Bronze ancien - *Roseaux*. Les échantillons ont donné des datations entre 1513 et 1393 av. J.-C. Aucune structure anthropique contemporaine n'a été repérée dans ce niveau, hormis un éventuel trou de poteau.

Couche 3c : lentilles limoneuses éparses.

Couche 3b : fort niveau de gravillons.

Couche 3a : niveau limoneux ocre.

Couche 2 : niveaux naturels stériles avec apports fluviatiles plus ou moins importants. Un échantillon permet de dater une des formations entre 1190 et 920 av. J.-C.

Couche 1 : terre végétale.

Chronologie absolue

Elena Burri-Wyser

Plusieurs datations ont été obtenues sur des charbons provenant des différentes couches. Une partie d'entre elles a été effectuée avec la méthode conventionnelle dans la foulée de la fouille, en 1989 (CRG-692, CRG-695 et ARC-269 : Cura 1989a et b). La seconde partie provient d'échantillons conservés et envoyés pour datation en 2008 seulement ; ils ont été datés à l'accélérateur à Zurich (fig. 15 et 16).

On obtient pour les sables profonds stériles et antérieurs à tous les niveaux d'occupation constatés une datation dans le Néolithique moyen I,

Couche	Numéro échantillon	Date BP	BC Cal 2 sigmas
2A	UZ-5666/ETH-37051	2870+-35	1191-925
3D	UZ-5673/ETH-36841	3170+-35	1513-1393
3D	CRG-692	5090+-90	4145-3658
4	UZ-5670/ETH-36838	3920+-35	2549-2293
4	UZ-5667/ETH-37052	3995+-35	2620-2459
4/NM1	UZ-5668/ETH-36836	4090+-35	2864-2495
4	CRG-695	4335+-70	3329-2761
6	UZ-5671/ETH-36839	4060+-35	2851-2477
6B	UZ-5672/ETH-36840	4065+-35	2852-2487
sables profonds	ARC-269	5440+-60	4446-4066

Fig. 15. Tableau des datations et résultat de la calibration à 2 sigmas (programme Oxcalv4.1.7).

entre 4450 et 4060 av. J.-C., sur un morceau de bois flotté non carbonisé. Ceci implique donc une implantation des menhirs nettement postérieure au Néolithique moyen I.

Les niveaux 6 et 6b contenant quelques charbons sont très bien datés par deux échantillons presque identiques entre 2852 et 2477 av. J.-C., soit du Néolithique final, entre le Lüscherz et la fin de l'Auvernier-Cordé. L'échantillon prélevé dans le fossé d'implantation du menhir M1 se trouve pratiquement dans la même fourchette de dates. Il s'agit sans doute d'un morceau de charbon provenant du creusement de la fosse qui pénètre dans la couche 6. En effet, le test de *khi2* effectué sur les dates de la couche 4 et cette datation est négatif. En combinant les trois dates qui pourraient correspondre à la couche 6, fosse d'implantation comprise, on obtient un intervalle un peu plus restreint compris entre 2837 et 2496 av. J.-C.

La datation CRG-695 de la couche 4 pourrait s'y rapporter, puisque les couches 4 et 6 sont imbriquées au contact de par leur morphologie très graveleuse, mais elle peut également correspondre à la couche 5. En tout état de cause, le test du *khi2* permet d'affirmer qu'il ne s'agit pas statistiquement de la même fourchette de datations que les dates UZ-5670 et UZ-5667. Ces deux derniers échantillons permettent de dater très précisément la couche 4 avec un bon recouvrement à 2 sigmas entre 2573 et 2306 av. J.-C., soit à la fin du Néolithique final ou au début du Campaniforme. L'analyse des deux dates combinées donne un intervalle de 2570 à 2349 av. J.-C. Le recouvrement entre couches 4 et 6 peut résulter d'un même épisode avec une mise en place rapide de la couche 6 lors d'un débordement de la Lutrive, puis une couche de circulation. C'est au sommet de cette couche 4, qui a livré du mobilier, que s'ouvrent les fosses d'implantation des menhirs.

La couche suivante datée est la couche 3d qui a livré un matériel abondant. Elle surmonte les fosses d'implantation, avec des menhirs encore visibles et debout. La seule date retenue est celle de 1513-1393 av. J.-C., soit le Bronze moyen. Il nous faut éliminer la date CRG-692 pour la couche 3d, bien trop ancienne par rapport à la série qui s'étage très bien du niveau le plus profond au niveau le plus élevé. Comme pour la date CRG-695 de la couche 4, il s'agit de dates conventionnelles sur des limons charbonneux provenant de ramassage sur de grandes surfaces, ce qui pourrait expliquer certaines dérives

dans les datations BP. Ensuite, la couche 2a, datée entre 1192 et 927 av. J.-C., du Bronze final, recouvre le chenal qui a partiellement enfoui les menhirs. Aucun matériel ne lui est associé. Comme on le constate, la séquence est très cohérente et n'entretient aucun doute. Les menhirs ont été érigés entre le Néolithique final (Auvernier-Cordé, voire Campaniforme, entre 2600 et 2300 av. J.-C. environ) et le Bronze ancien. Les niveaux de circulation et de fréquentation des menhirs se trouvent donc entre le Néolithique final et le Bronze moyen, tandis que leur abandon forcé par un débordement torrentiel intervient avant 1200 av. J.-C.

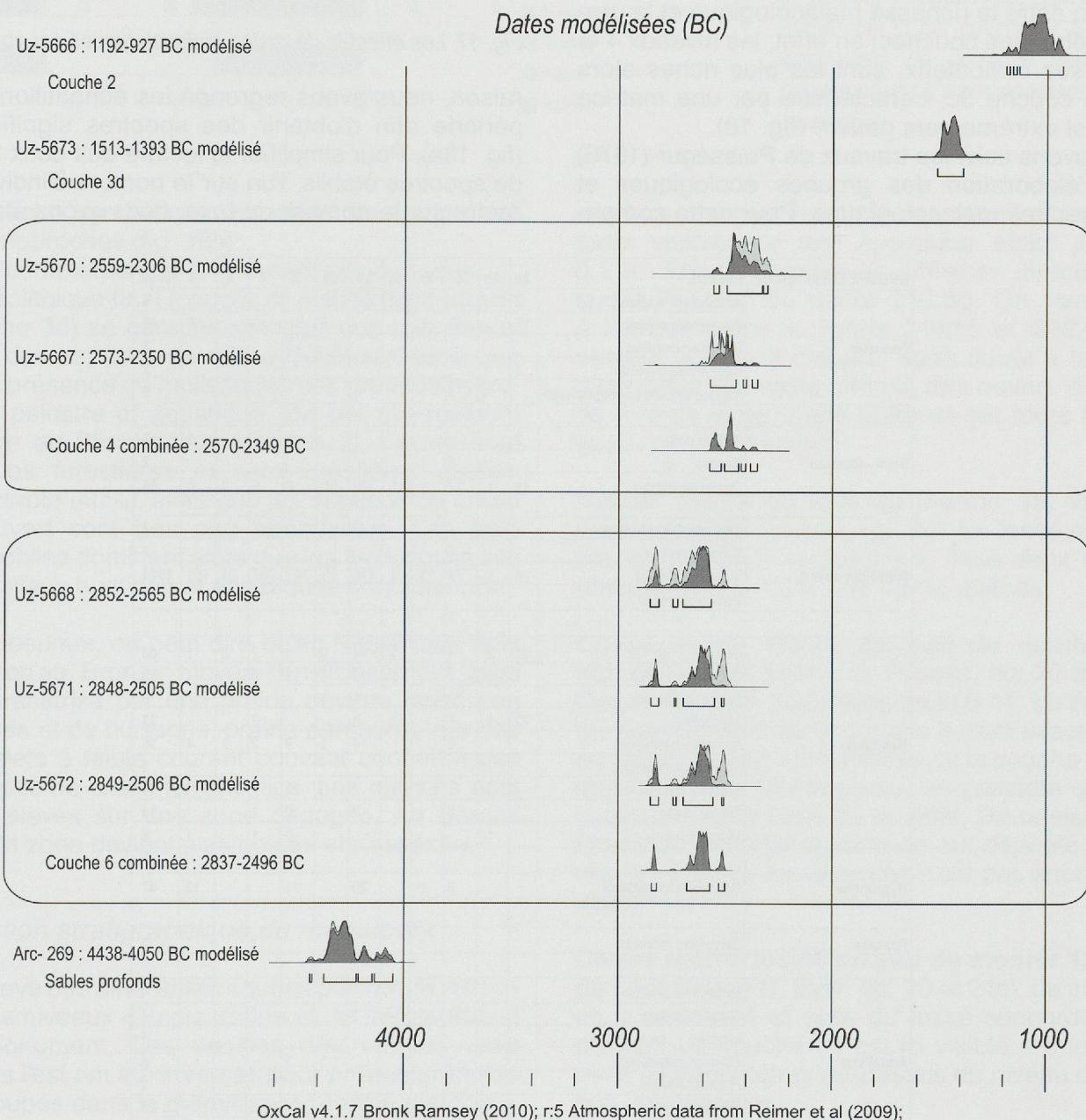


Fig. 16. Modélisation des dates avec l'analyse bayésienne en postulant après analyse que toutes les dates de la couche 4 appartiennent à une occupation, de même pour celles de la couche 6 accompagnées de la fosse de M1 (Oxcal v4.2, Bronk Ramsey 2010).

La faune malacologique

Louis Chaix

La zone d'implantation des stèles-menhirs a fait l'objet d'une série de prélèvements destinés à replacer le site dans son contexte environnemental et à suivre son évolution. Treize échantillons de 10 litres de sédiments ont été analysés. Ces derniers présentent d'assez grandes variations en terme de richesse malacologique, comme on peut le voir (fig. 17). D'une manière générale, les faunes sont pauvres aussi bien en nombre d'individus qu'en nombre d'espèces. Il n'y a pas de relation entre la richesse malacologique et la granulométrie des couches; en effet, les niveaux 4 et 3d, assez caillouteux, sont les plus riches alors que la couche 3c, caractérisée par une matrice fine, est extrêmement pauvre (fig. 18).

Nous avons suivi les travaux de Puisségur (1976) pour l'élaboration des groupes écologiques et des spectres malacologiques. Pour cette compa-

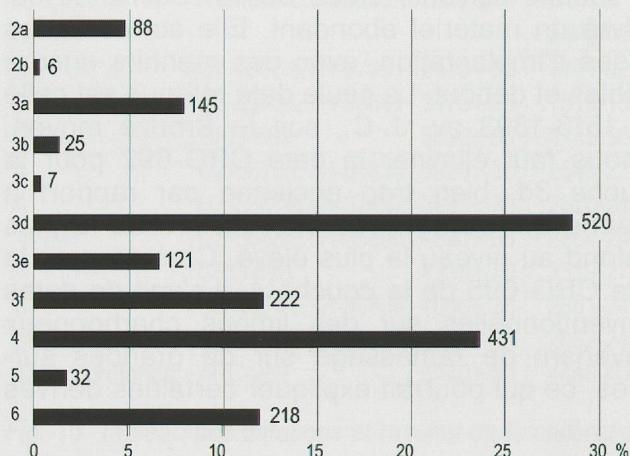


Fig. 17. Les effectifs de restes malacologiques par couche.

raison, nous avons regroupé les échantillons par période afin d'obtenir des spectres significatifs (fig. 19a). Pour simplifier la lecture des deux types de spectres établis, l'un sur le nombre d'individus, l'autre sur le nombre de taxa, nous avons élaboré

GROUPE ECOLOGIQUE	ESPECE	2a	2b	3a	3b	3c	3d	3e	3f	4	5	6	Total
Forestier	<i>Acanthinula aculeata</i>	2						1			1	4	
	<i>Aegopinella nitidula</i>	17		17	1			5		3	5	48	
	<i>Buliminus motanus</i>								3			3	
	<i>Helicodonta obvoluta</i>	2										2	
	<i>Isognomostoma isognomostoma</i>			1	1		1					3	
Semi - forestier	<i>Acicula polita</i>	2						1		1		1	5
	<i>Cepaea sp.</i>				1	1							2
	<i>Discus rotundatus</i>	14	1	12	1	1	25	10	8	5	3	6	86
Milieu découvert	<i>Truncatellina cylindrica</i>						2						2
	<i>Vallonia costata</i>				7								7
	<i>Vallonia pulchella</i>	4	1	78	10	2	418	76	141	397	24	163	1314
	<i>Vertigo pygmaea</i>												1
Mésophile	<i>Clausilia sp.</i>	21	2	4		1	14	9	5	2	2	1	63
	<i>Cochlicopa lubrica</i>			5		1	15	6	13	9	7	56	
	<i>Lacinaria biplicata</i>						1	1					5
	<i>Limacelles</i>	22	1	1		1	3			2			33
	<i>Nesovitra hammonis</i>			5			14	1	9	2	1	4	36
	<i>Punctum pygmaeum</i>												1
	<i>Trichia hispida</i>							1	9	25	7	14	56
	<i>Trichia sp.</i>			8			3		2	1			14
Hygrophile	<i>Vitre a contracta</i>		1						2	1		1	8
	<i>Carychium tridentatum</i>					2	1	20	11		13		47
Palustre	<i>Carychium minimum</i>					1				1	1		3
Aquatique	<i>Bythinia tentaculata</i>									1			1
	<i>Galba truncatula</i>	1	2		2					1			6
	<i>Limnaea sp.</i>							1					1
	<i>Pisidium casertanum</i>	1						1	2				4
	<i>Pisidium nitidum</i>	2											2
	<i>Pisidium sp.</i>					1							1
	<i>Planorbis sp.</i>								1				1
Total par niveau		88	6	145	25	7	520	121	222	431	32	218	1815

Fig. 18. Tableau des espèces par couche.

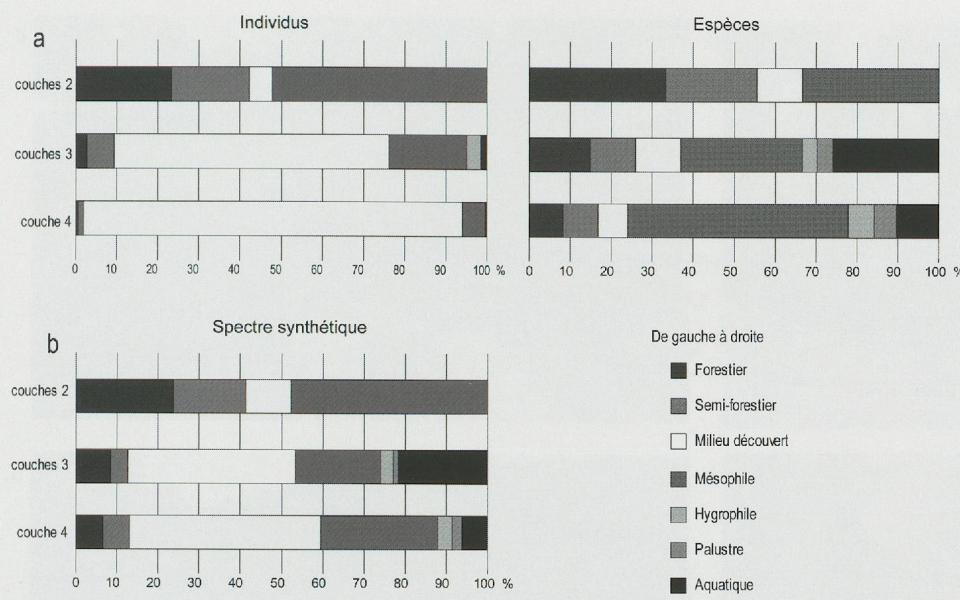


Fig. 19. a. Spectres de la faune malacologique en nombre d'individus et en nombre d'espèces par type d'environnement et par couche. b. Spectre synthétique de la faune malacologique par type d'environnement et par occupation.

un spectre synthétique qui prend en compte les deux approches (fig. 19b).

Nous commenterons brièvement ces données : Le Néolithique final (couche 4) et le Bronze moyen (couche 3d) se caractérisent par une part importante des espèces de milieu découvert ainsi que par la présence de mollusques des groupes hygrophile, palustre et aquatique. Un net changement s'opère au Bronze final (couche 2). La part des espèces forestières et semi-forestières devient importante (40%), alors que les espèces de milieu découvert sont très peu abondantes. Les taxa mésophiles dominent alors que les mollusques liés aux milieux humides et aquatiques sont absents.

Pour résumer, on peut dire qu'au Néolithique final et jusqu'au Bronze moyen l'environnement local se caractérise par une prairie ouverte, avec peu d'arbres et de buissons, prairie parcourue par des ruisselets à faible courant pouvant connaître des épisodes de crues torrentielles. Les menhirs sont donc élevés sur une zone dégagée. Au Bronze final, la zone devient plus boisée et s'assèche.

Insertion stratigraphique du monument

Le relevé des différentes coupes permet de retrouver les niveaux d'implantation et de fréquentation du monument. Les dessins des coupes vues depuis l'est ont été inversés pour présenter toutes les coupes dans le même sens, nord à gauche.

Coupe mètre 99,30, au sud du menhir 21, vue de l'ouest (relevé A. Winiger, fig. 20 et 21a). Coupe N/S ouest du site au sud-ouest des

menhirs. La couche 4 de construction est toujours visible sur une épaisseur allant jusqu'à 0,2 m. Elle se termine en sifflet en direction du sud à hauteur du mètre 210,50. On remarque à l'amont entre le lignes 210,15 et 208,60 un secteur où elle a disparu, sans doute à la suite d'une crue. Ce vaste chenal, très ouvert, de près de 4 m de large, a été observé sur toute la longueur de l'alignement.

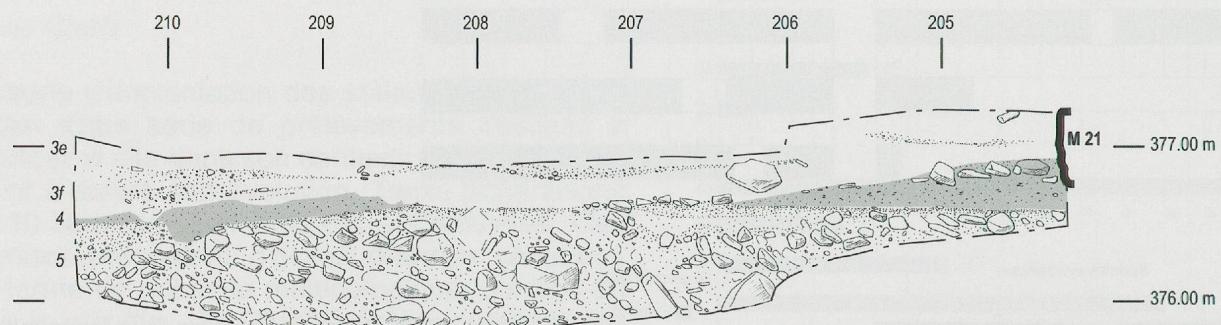
Coupe 102,00 au sud du menhir 15, vue de l'est (relevé N. Pousaz, fig. 20). Le fossé est très net, creusé dans la couche 4. Tous deux s'interrompent exactement à la même altitude.

Coupe mètre 102,72 au sud du menhir 14, vue de l'ouest (relevé N. Pousaz, fig. 20 et 21b). Coupe du fossé de la stèle-menhir 14. La surface du fossé et celle de la couche 4 sont exactement au même niveau. Un lambeau de la couche 3d est encore visible. Sur la photo, on constate qu'il ne subsiste que la base de la stèle. Deux éléments brisés de la partie supérieure ont déjà été prélevés (à ce stade, les gravures n'ont pas encore été vues).

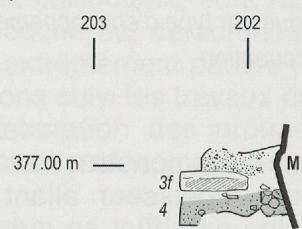
Coupe mètre 103,00 au sud du menhir 13, vue de l'est (relevé C. Eyer, fig. 20 et 21c). La surface de la couche 4 et celle du fossé concordent en altitude. La couche 3d est ici visible à une vingtaine de centimètres au-dessus du niveau d'érection des menhirs.

Coupe mètre 103,74 au sud du menhir 12, vue de l'ouest (relevé C. Eyer, fig. 20). Le haut du fossé d'implantation du menhir correspond à la

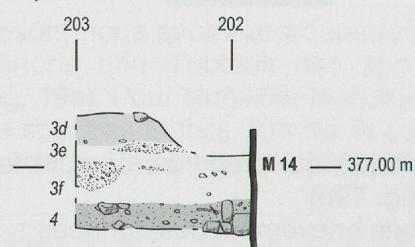
a coupe 99,30



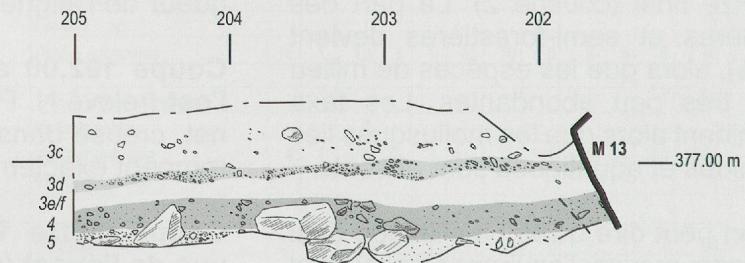
b coupe 102,00



c coupe 102,72



d coupe 103,00



e coupe 103,74

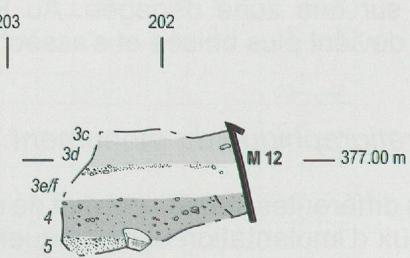


Fig. 20. Coupes mètres 99,30, 102,00, 102,72, 103,00 et 103,74 (éch. 1 : 50).

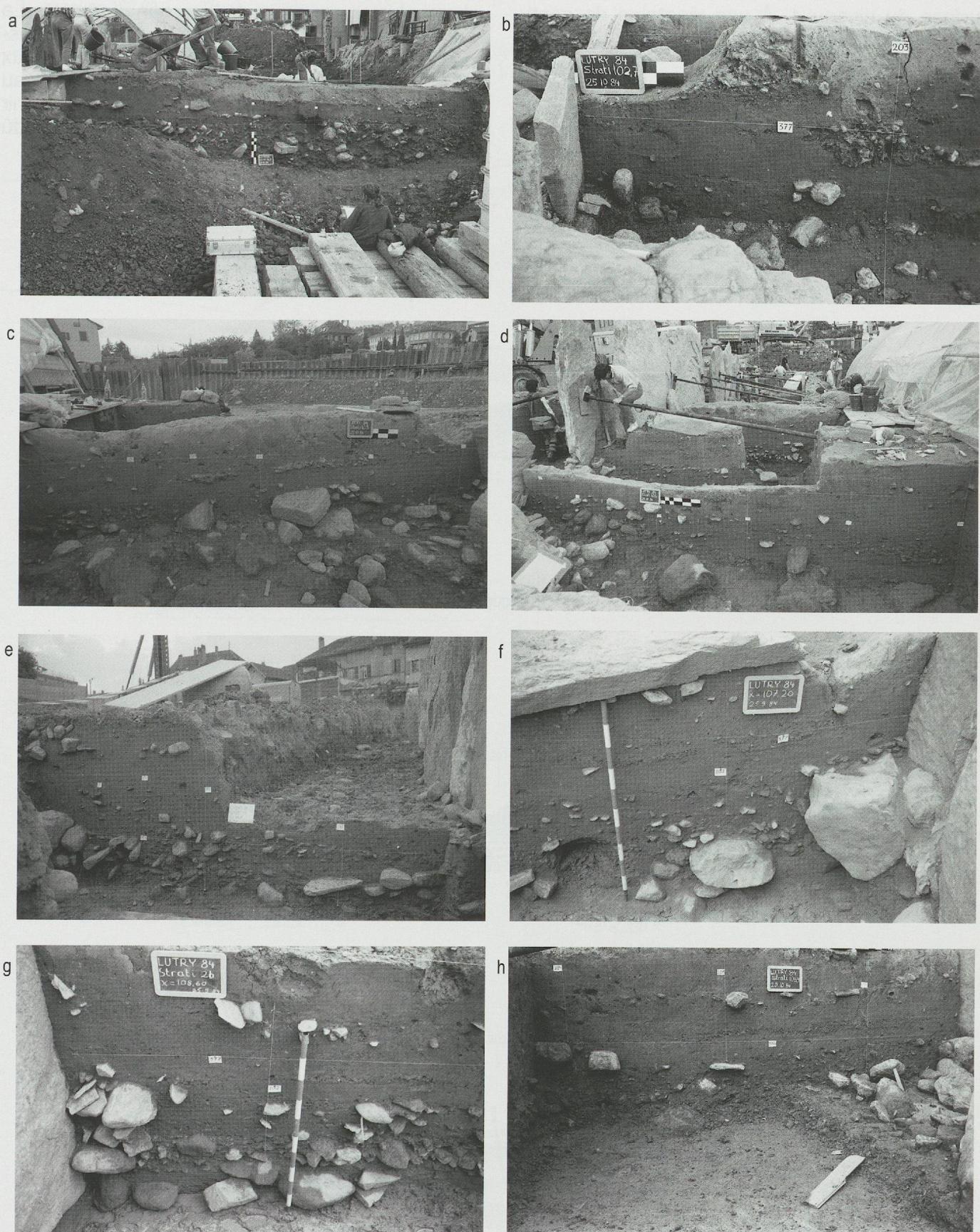


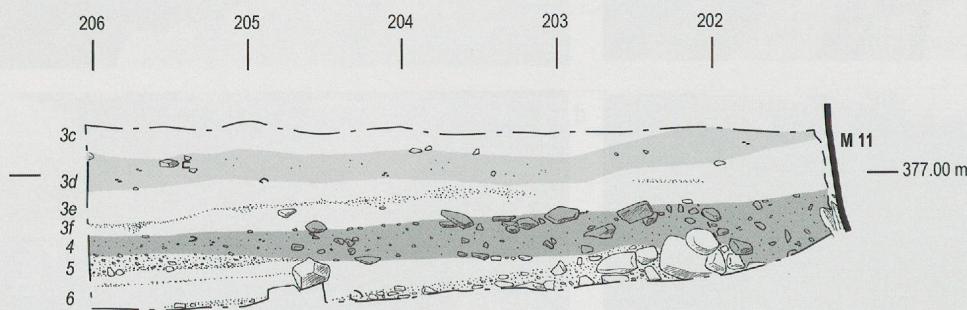
Fig. 21. a. Coupe 99,30. b. Coupe 102,72. c. Coupe 103,00. d. Coupe 105,00. e. Coupe 106,25. f. Coupe 107,20. g. Coupe 108,60. h. Coupe 109,40.

surface du niveau 4. À une vingtaine de centimètres au-dessus apparaît la couche 3d.

Coupe mètre 105,00 au sud du menhir 11, vue de l'ouest (relevé A. Winiger, fig. 22 et 21d). Le fossé du menhir 11 est important (largeur 0,8 m à son sommet) ; cela s'explique peut être par des problèmes d'effon-

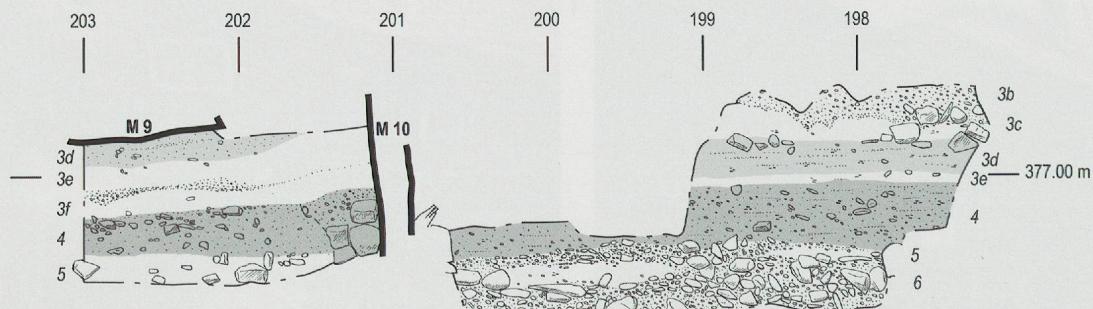
drement intervenus lors de l'érection du menhir. La couche 3d est ici parfaitement nette à 0,3 m au-dessus de la couche 4 dont elle est séparée par deux niveaux stériles 3f et 3e. Le fossé s'ouvre au niveau de la couche 4. Le vide constaté le long du menhir est contemporain des travaux modernes et est dû à un déplacement par la pelle mécanique.

a coupe 105,00



b coupe 106,50

coupe 106,25



c coupe 107,20

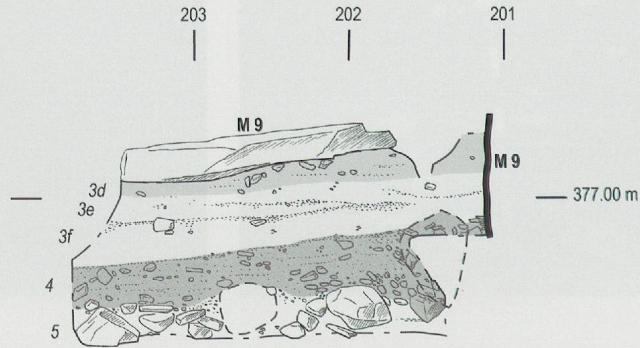


Fig. 22. Coupes mètres 105,00, 106,25-106,50 et 107,20 (éch. 1 : 50).

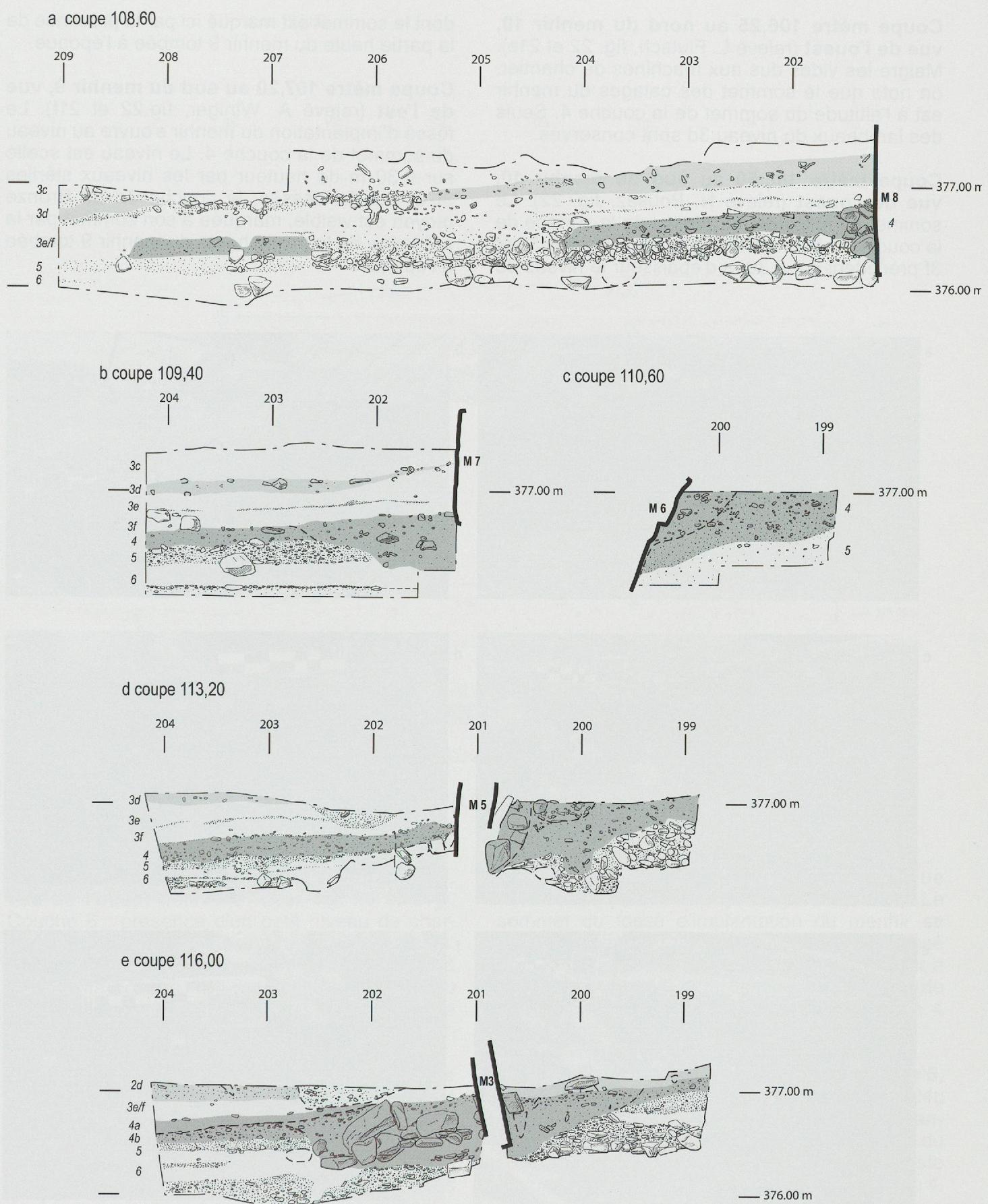


Fig. 23. Coupes mètres 108,60, 109,40, 110,60, 113,20 et 116,00 (éch. 1 : 50).

Coupe mètre 106,25 au nord du menhir 10, vue de l'ouest (relevé L. Flutsch, fig. 22 et 21e). Malgré les vides dus aux machines de chantier, on note que le sommet des calages du menhir est à l'altitude du sommet de la couche 4. Seuls des lambeaux du niveau 3d sont conservés.

Coupe mètre 106,50 au sud du menhir 10, vue de l'ouest (relevé N. Pousaz, fig. 22). Le sommet du fossé est au niveau de la surface de la couche 4. Au-dessus, les niveaux stériles 3e et 3f précédent sur 0,30 m d'épaisseur le niveau 3d

dont le sommet est marqué ici par la présence de la partie haute du menhir 9 tombée à l'époque.

Coupe mètre 107,20 au sud du menhir 9, vue de l'est (relevé A. Winiger, fig. 22 et 21f). Le fossé d'implantation du menhir s'ouvre au niveau du sommet de la couche 4. Le niveau est scellé sur 0,30 m de hauteur par les niveaux stériles 3f et 3e. Au-dessus, la couche 3d du Bronze moyen est visible, marquée à son sommet par la présence de la partie haute du menhir 9 tombée à l'époque.

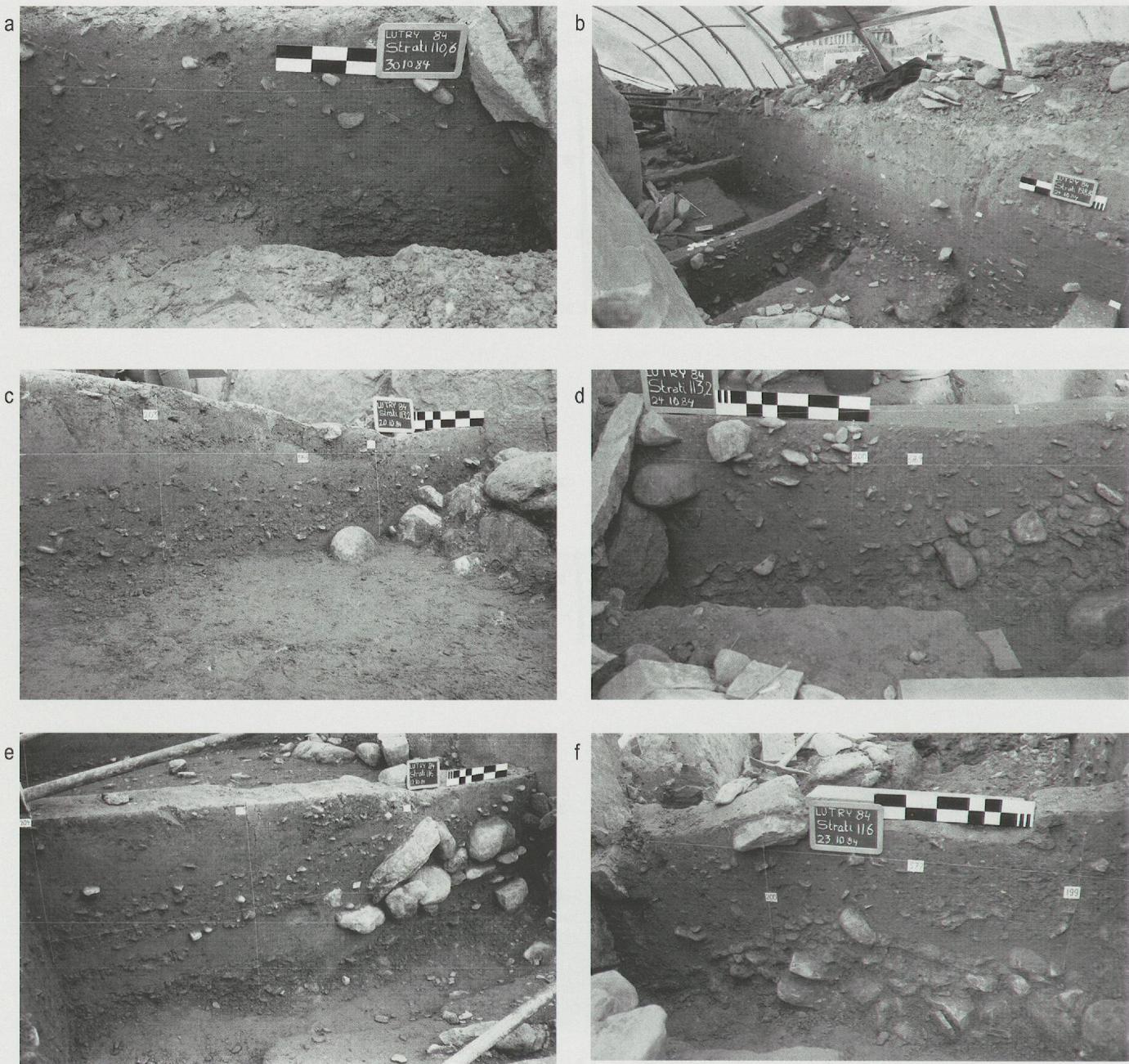


Fig. 24. a. Coupe 110,60. b. Coupe 198,80. c. Coupe 113,20 nord. d. Coupe 113,20 sud. e. Coupe 116,00 nord. f. Coupe 116,00 sud.

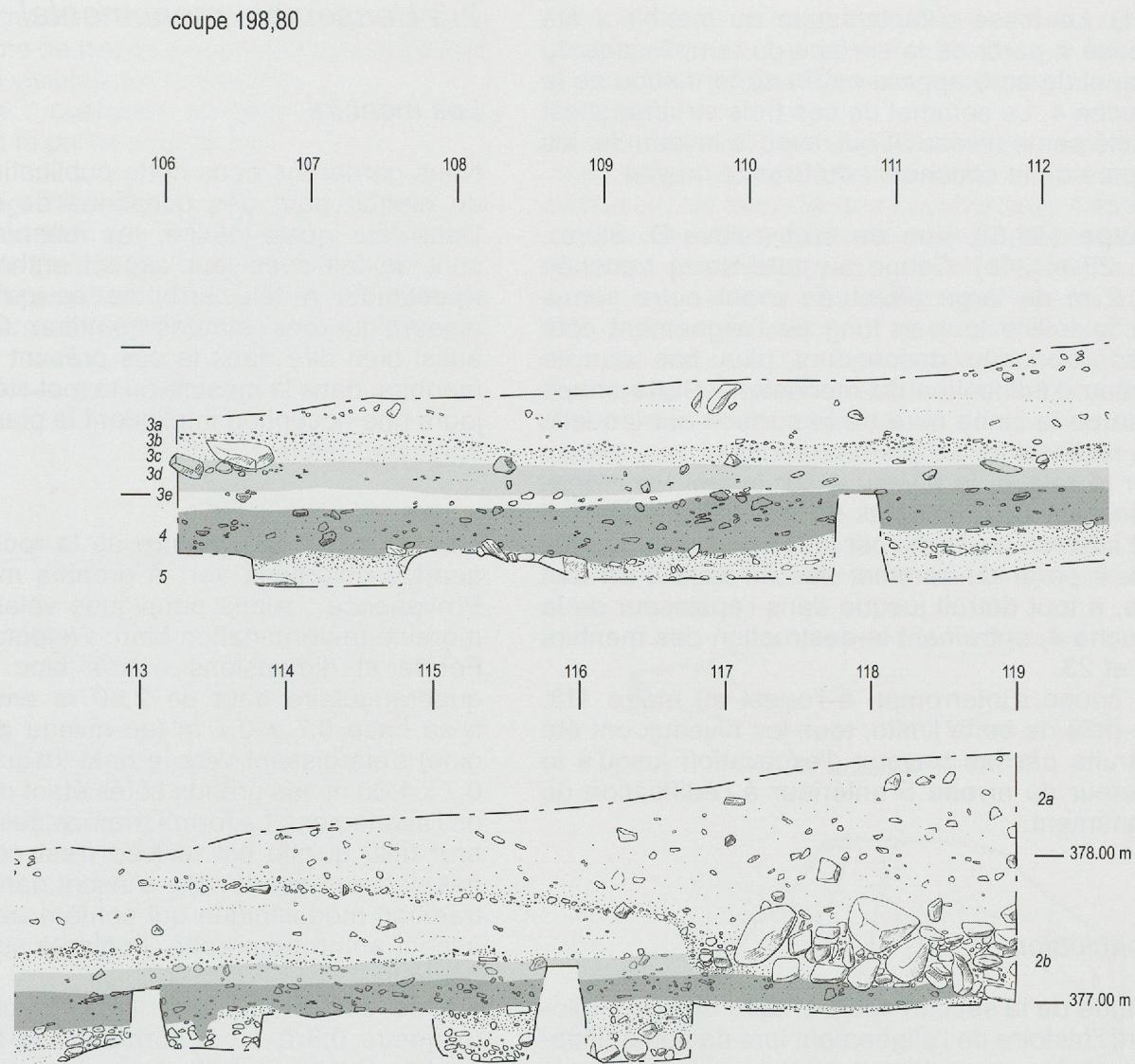


Fig. 25. Coupe mètre 198,80 (éch. 1 : 50).

Coupe mètre 108,60 au sud du menhir 8, vue de l'ouest (relevé C. Eyer, fig. 23 et 21g). Couche 6 : présence d'un petit niveau de charbons de bois sans restes anthropiques constatés. Le sommet du fossé du menhir 8 correspond à celui de la couche 4. Il est scellé par le niveau 3f. La couche 3d est présente, séparée de la couche 4 par 0,30 m de niveaux stériles (3e, 3f).

Coupe mètre 109,40 au sud du menhir 7, vue de l'est (relevé N. Pousaz, fig. 23 et 21h). Le sommet du fossé d'implantation du menhir correspond à la surface de la couche 4. Il a été creusé dans le remplissage d'un chenal de crue qui a affecté cette dernière et est visible en coupe ici sur près de 1,5 m de largeur. La couche 3d est présente, séparée de la couche 4 sur 0,30 m de hauteur par les deux niveaux stériles 3f et 3e.

Coupe mètre 110,60 au sud du menhir 6, vue de l'ouest (relevé C. Eyer, fig. 23 et 24a). Le sommet du fossé d'implantation du menhir se situe au niveau du haut de la couche 4. Le fossé dont la limite sud est ici très proche du menhir a été creusé dans le remplissage d'un chenal de crue apparu après la formation de la couche 4 (voir coupes 109,40 et 116,00).

Coupe mètre 113,20, nord et sud du menhir 5, vue de l'est (relevé M. Haller, fig. 23 et fig. 24c et d). Au nord comme au sud, le fossé d'implantation avec ses calages s'ouvre au niveau du sommet de la couche 4. La couche 3d existe encore au sud à 0,30 m au-dessus de la couche 4.

Coupe mètre 116,00 nord et sud du menhir 3, vue de l'est (relevé A. Winiger, fig. 23 et fig. 24e)

et f). Le fossé d'implantation du menhir a été creusé à partir de la surface du remplissage du chenal de crue apparu en fin de formation de la couche 4. Le sommet de ces trois structures est scellé par le niveau 3f qui, avec le niveau 3e, les sépare de la couche 3d du Bronze moyen.

Coupe 198,80, vue du sud (relevé D. Sierro, fig. 25 et 24b). Coupe au nord de la tranchée de 2 m de large effectuée avant notre venue sur la fouille tout au long de l'alignement côté nord, tranchée descendant plus bas que le niveau d'édification du monument. Cette coupe marque la limite nord de la surface sur laquelle les recherches ont pu être menées.

Sur le relevé, le niveau 4 sur lequel les mégalithes ont été implantés se suit parfaitement. Il est interrompu à l'est par un chenal de la Lutrive qui, à partir du sommet des niveaux 3 en tout cas, a tout détruit jusque dans l'épaisseur de la couche 4, entraînant la destruction des menhirs 22 et 23.

La coupe s'interrompt, à l'ouest au mètre 113. Au-delà de cette limite, tous les niveaux ont été détruits par les travaux d'excavation jusqu'à la hauteur du niveau 5 antérieur à l'édification du monument.

Conclusion

L'étude de la section sédimentaire du site englobant l'histoire de l'alignement lors de son édification et des occupations postérieures montre de façon incontestable la contemporanéité parfaite de l'implantation des divers blocs de l'alignement. Les diverses couches qui se sont déposées sont toutes présentes sur l'ensemble du site et se succèdent avec une régularité sans variation significative de leur volume ou de leur aspect, et ce particulièrement au voisinage immédiat de l'ensemble érigé.

Les niveaux anthropiques constatés (4 au sommet duquel s'ouvrent les fossés d'implantation et 3d niveau Bronze moyen) sont réguliers et séparés par des niveaux naturels (3c, 3e et 3f) issus de faibles crues. Aucune trace de remaniements humains de l'alignement après son édification n'a été constatée.

L'érection du monument a lieu au Néolithique final, dans un milieu ouvert dans lequel serpente la Lutrive. Les menhirs sont visibles et fréquentés au moins jusqu'au début du Bronze moyen, leur abandon intervenant avant 1200 av. J.-C., période où le couvert forestier s'épaissit et où le site n'est plus fréquenté.

2.3 L'ensemble monumental

Les menhirs

Nous garderons dans cette publication le terme de menhir pour des questions de commodité. Dans leur quasi-totalité, les menhirs de Lutry sont de fait avec leur aspect anthropomorphe trapézoïdal à tête arrondie ce qu'on appelle aujourd'hui des statues-menhirs. On pourrait aussi bien dire dans le cas présent des stèles-menhirs, dans la mesure où le mot stèle a de nos jours une acceptation impliquant la planéité et une épaisseur faible.

Menhir 1 fig. 26 : nature de la roche : gneiss quartzo-chloriteux vert à grenats micro plissé. Provenance : Alpes penniques valaisannes via moraine (détermination Marc Weidmann).

Forme et dimensions : gros bloc de section quadrangulaire haut de 2,60 m environ, étroit à sa base 0,7 x 0,7 m (au niveau du sol d'origine) s'élargissant vers le haut jusqu'à atteindre 0,7 x 1,08 m, les grands côtés étant dans le sens de l'alignement. La forme trapézoïdale de ce bloc brut telle qu'elle est utilisée n'est certainement pas due au hasard ; elle s'inscrit dans la grande tradition mégalithique qui confère au menhir un aspect anthropomorphe. Implanté sur 1/5 de sa hauteur.

Traces de travail : une ligne de points creux (diamètre 0,8 à 1 cm) formant une bande horizontale d'environ 0,10 m de largeur est visible sur la face sud à environ 1 m de hauteur. Il nous est impossible pour l'instant de dire si on est en présence d'une gravure (ceinture ?) ou s'il s'agit d'un "*lucus naturae*".

Destructions : profondes éraflures au sommet dues aux engins modernes lors de la découverte. Rubéfaction de la face sud sur environ 0,6 m de hauteur au-dessus du niveau 4, l'horizon d'implantation, avec desquamation partielle. Il s'agit des traces d'un feu dont tout reste a disparu dans le terrain environnant conservé. La pelle mécanique à cet endroit est descendue très bas, avant la fouille archéologique.

Menhir 2 fig. 27 : nature de la roche : calcaire gréseux gris-bleu. Provenance : nappes helvétiques ? via moraine (M. Weidmann).

Forme et dimensions : dallette allongée, haute d'environ 1,10 m, large de 0,25 m, épaisse de 0,15 à 0,12 m, plantée à la jonction des menhirs 1 et 3 du côté sud de l'alignement. Légère inclinaison vers le sud. Implantation au tiers de la hauteur.

Traces de travail : impacts du débitage d'origine sous la forme de traces de coups d'outil (diamètre 0,8 à 1 cm) visibles sur la tranche.

Destruction : quelques égratignures dues aux machines à la partie supérieure.

Menhir 3 fig. 28 : nature de la roche : grès grossier gris bien lité, dur. Provenance : éventuellement grès de Cuéloz (?), molasse (M. Weidmann). Forme et dimensions : grande stèle trapézoïdale à sommet arrondi de 2,40 m de hauteur, épaisse

de 0,15 à 0,20 m, large de 1,15 m au niveau du sol d'édification, de 1,40 m à 1 m au-dessus, niveau le plus haut auquel elle soit conservée dans son intégrité.

Traces de travail : les côtés de la stèle sont nettement taillés. Le débitage est assez soigné et les arêtes ont été adoucies par bouchardage. L'épaule conservée, côté droit, forme un angle obtus obtenu lui aussi par débitage. La partie supérieure, de forme arquée dans sa partie conservée, ne porte pas de trace de taille, tout au plus l'arête sud a-t-elle été adoucie par bouchardage, travail dont les traces ont presque totalement disparu sous l'effet de l'érosion, cette partie de la roche étant restée très longtemps directement exposée aux éléments.

La face conserve sur toute sa surface intacte des traces de travail, ainsi le relief que formait une grande écaille médiane a été adouci par un travail

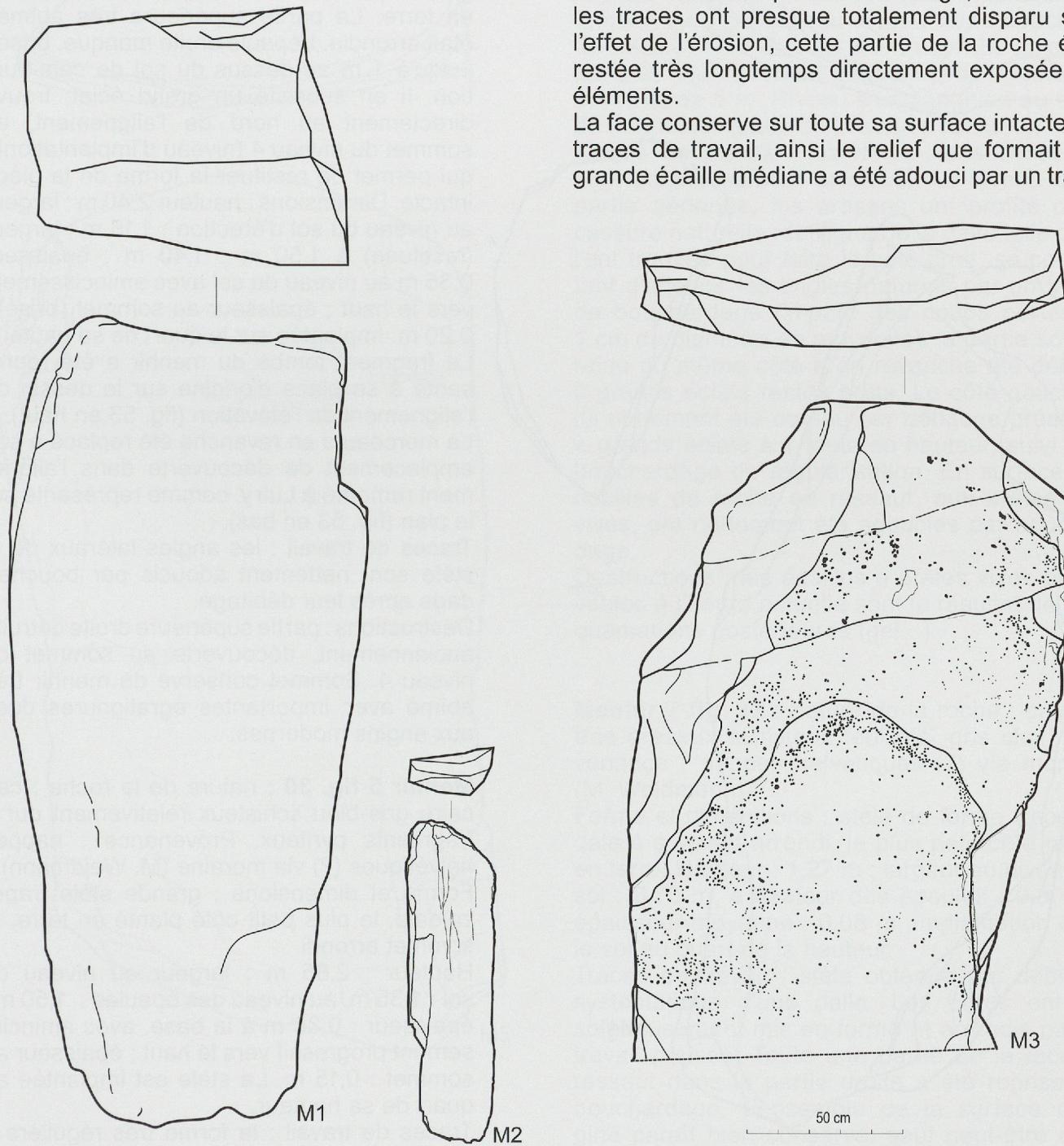


Fig. 26 à 28. De gauche à droite : Face sud et sommet des menhirs 1, 2 et 3, avec traces de bouchardage sur M3 (éch. 1 : 20).

semble-t-il très poussé. Il ne nous a pas été donné de déceler de véritables motifs gravés à l'époque des fouilles, mais il y a de fortes chances pour qu'un examen vraiment approfondi permette d'en isoler (examen hélas difficile à l'heure actuelle étant donné la forte concentration des lichens qui recouvrent la roche).

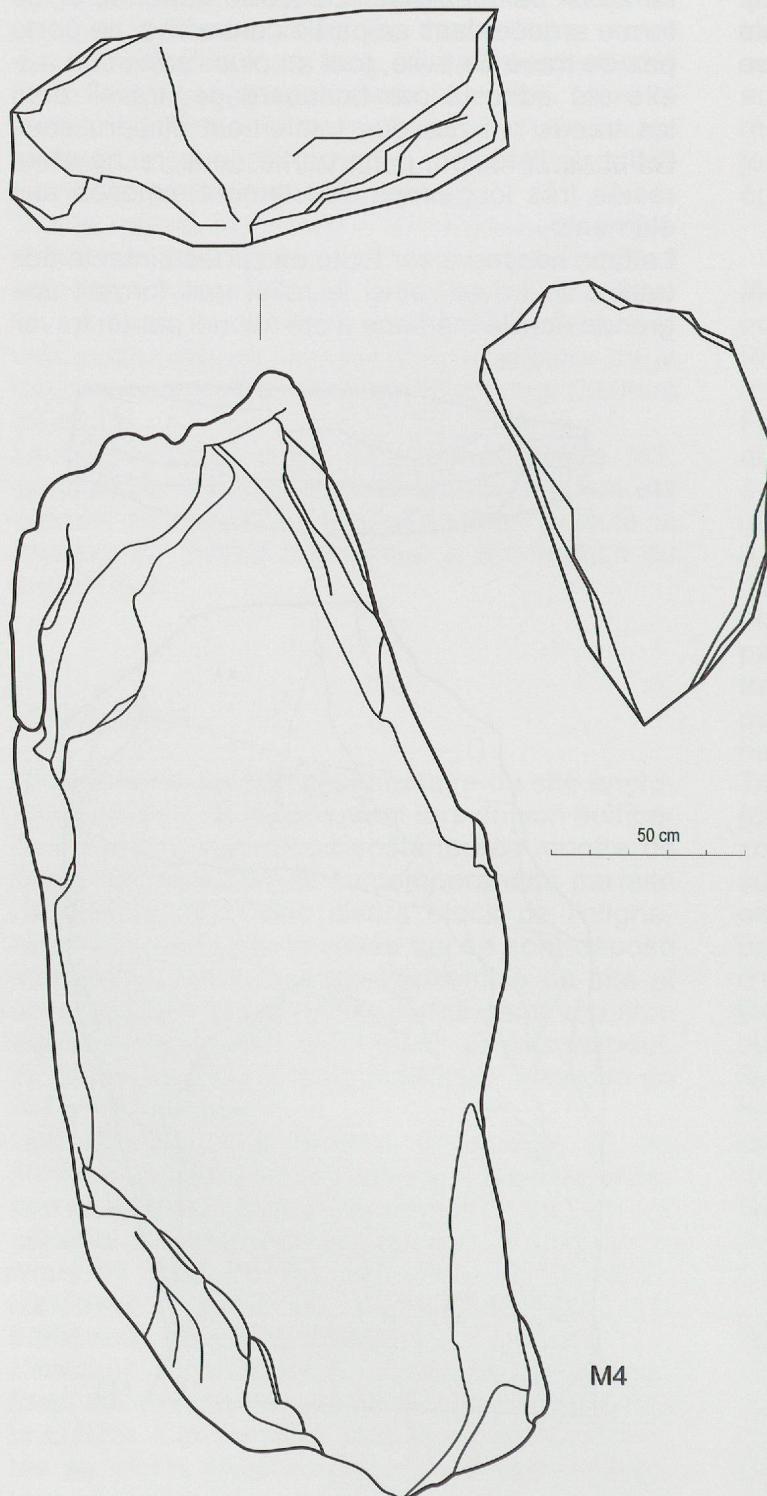


Fig. 29. Face sud et sommet du menhir 4 ; fragment de l'épaule droite (éch. 1 : 20).

Destructures : l'épaule manquante de la stèle a été détruite dans les temps anciens. Cette action brutale a entraîné la disparition de toute la partie supérieure gauche de la stèle et laissé la trace de grands éclats au voisinage de la cassure.

Menhir 4 fig. 29 : nature de la roche : calcaire siliceux gris-bleu dur. Provenance : nappes helvétiques (?) via moraine (M. Weidmann). Forme et dimensions : grande stèle à l'origine trapézoïdale, le plus petit côté planté en terre. La partie supérieure très abîmée était arrondie. L'épaule droite manque, brisée jusqu'à 1 m au-dessus du sol de construction. Il en subsiste un grand éclat, trouvé directement au nord de l'alignement, au sommet du niveau 4 (niveau d'implantation!), qui permet de restituer la forme de la pièce intacte. Dimensions : hauteur 2,40 m ; largeur au niveau du sol d'érection : 1,15 m ; largeur (restituée) à 1,50 m : 1,40 m ; épaisseur 0,35 m au niveau du sol avec amincissement vers le haut ; épaisseur au sommet (brisé) : 0,20 m. Implantée sur le quart de sa hauteur. Le fragment tombé du menhir a été représenté à sa place d'origine sur le dessin de l'alignement de l'élévation (fig. 53 en haut). Le morceau a en revanche été replacé à son emplacement de découverte dans l'alignement remonté à Lutry, comme représenté sur le plan (fig. 53 en bas).

Traces de travail : les angles latéraux de la stèle sont nettement adoucis par bouchardage après leur débitage.

Destructures : partie supérieure droite détruite anciennement, découverte au sommet du niveau 4. Sommet conservé du menhir très abîmé avec importantes égratignures dues aux engins modernes.

Menhir 5 fig. 30 : nature de la roche : calcaire gris-bleu schisteux relativement dur à fragments pyriteux. Provenance : nappes helvétiques (?) via moraine (M. Weidmann). Forme et dimensions : grande stèle trapézoïdale, le plus petit côté planté en terre, le sommet arrondi.

Hauteur : 2,85 m ; largeur au niveau du sol : 1,35 m, au niveau des épaules : 1,50 m ; épaisseur : 0,30 m à la base, avec amincissement progressif vers le haut ; épaisseur au sommet : 0,15 m. La stèle est implantée au quart de sa hauteur.

Traces de travail : la forme très régulière a certainement été obtenue par taille, les côtés de la stèle sont à angles vifs, le sommet et

les épaules (surtout la gauche) arrondis. Il est très difficile de dire dans quelle mesure les artisans ont profité de la forme naturelle de la dalle et quelle partie ils ont réellement taillé. La nature de la roche extrêmement feuilletée ne permet pas de déceler des traces de travail.

Destructions : quelques égratignures modernes au sommet.

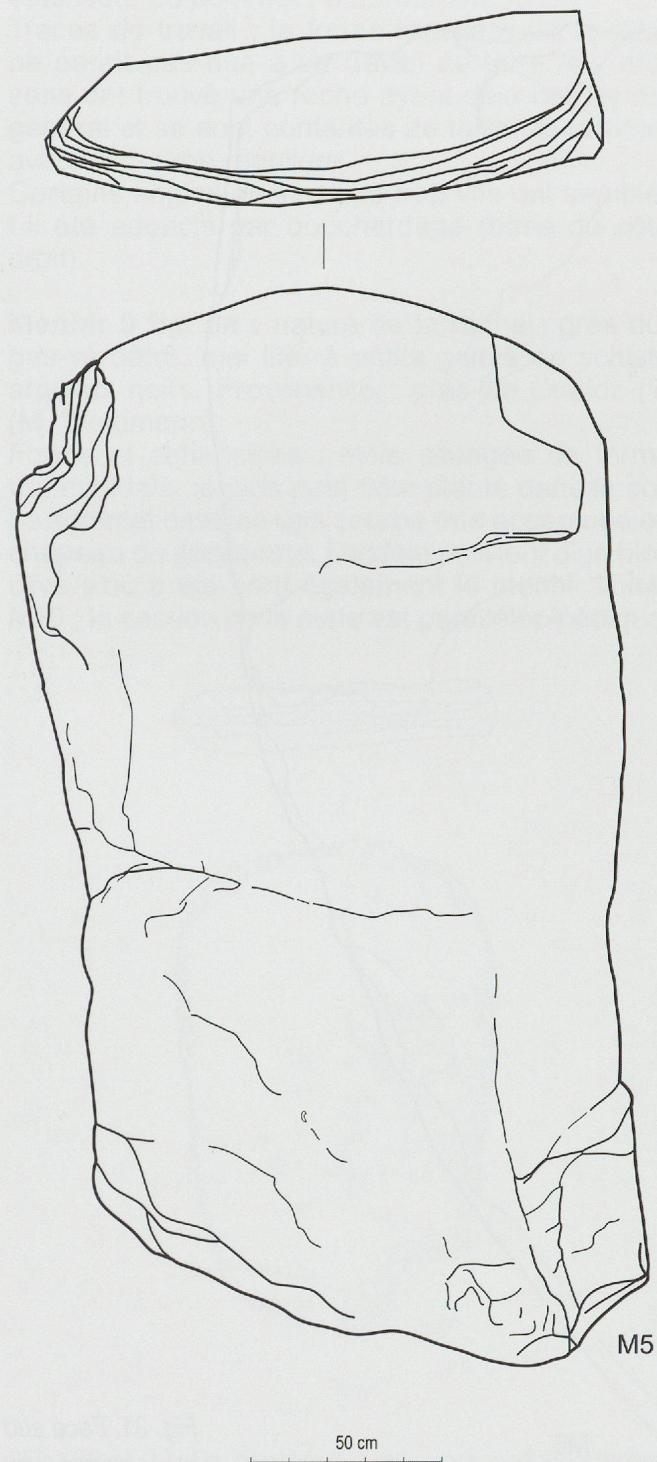


Fig. 30. Face sud et sommet du menhir 5 (éch. 1 : 20).

Menhir 6 fig. 31 : nature de la roche : grès grossier lité, à lits de micro-conglomérats. Stratifications parallèles planes. Provenance : formation de la Cornallaz (?) (M. Weidmann).

Forme et dimensions : énorme stèle trapézoïdale, le plus petit côté planté en terre. Hauteur conservée : 3,70 m ; largeur au niveau du sol : 2,50 m, au niveau le plus haut conservé : 3,14 m ; épaisseur moyenne : 0,40 à 0,50 m. Le sommet de la stèle manque : il a été observé par D. Weidmann lors de la découverte du site, sous forme d'une accumulation de débris molassiques tombés du côté sud, au niveau de la couche 1. Sa hauteur estimée était d'environ 1,50 m, ce qui porte la hauteur totale de la stèle à l'origine aux environs de 5 m. Niveau d'implantation au quart de la hauteur totale de la stèle (restituée).

Traces de travail : les deux côtés conservés sont soigneusement arrondis. Au niveau de la partie aérienne, les artisans ont profité d'une cassure naturelle rectiligne de la dalle telle qu'ils l'ont trouvée pour faire le côté droit, se contentant d'adoucir les angles naturels par un travail de bouchardage (impact des coups portés de 1 cm de diamètre en moyenne), la partie souterraine du même côté a en revanche été débitée à grands éclats restés bruts. Le côté gauche a lui nettement été obtenu par débitage préalable à grands éclats sur toute sa hauteur, suivi d'un bouchardage de régularisation. En surface, les écailles de roche en ressaut, aux arêtes trop vives, ont nettement été adoucies par bouchardage.

Destructions : les écailles a arêtes vives observables à l'heure actuelle sont le résultat de desquamations postérieures (gel...).

Menhir 7 fig. 32 : nature de la roche : calcaire très gréseux schisteux feuilleté, gris clair. Provenance : nappes helvétiques (?) via moraine (M. Weidmann).

Forme et dimensions : stèle de forme trapézoïdale à sommet arrondi, le plus petit côté planté en terre. Hauteur : 1,27 m ; largeur au niveau du sol : 0,70 m, à hauteur des épaules : 0,80 m ; épaisseur moyenne : 0,08 m. Implantation dans le sol au quart de la hauteur.

Traces de travail : stèle obtenue par débitage systématique d'une dalle. Les bords ont été soigneusement mis en forme et arrondis par un travail poussé. Toute une partie de la face en ressaut dans la partie droite a été reprise par bouchardage. L'ensemble de la surface d'origine paraît bien conservé, sauf peut-être dans le quart supérieur. Aucune gravure n'a pu être décelée à ce niveau de l'étude.

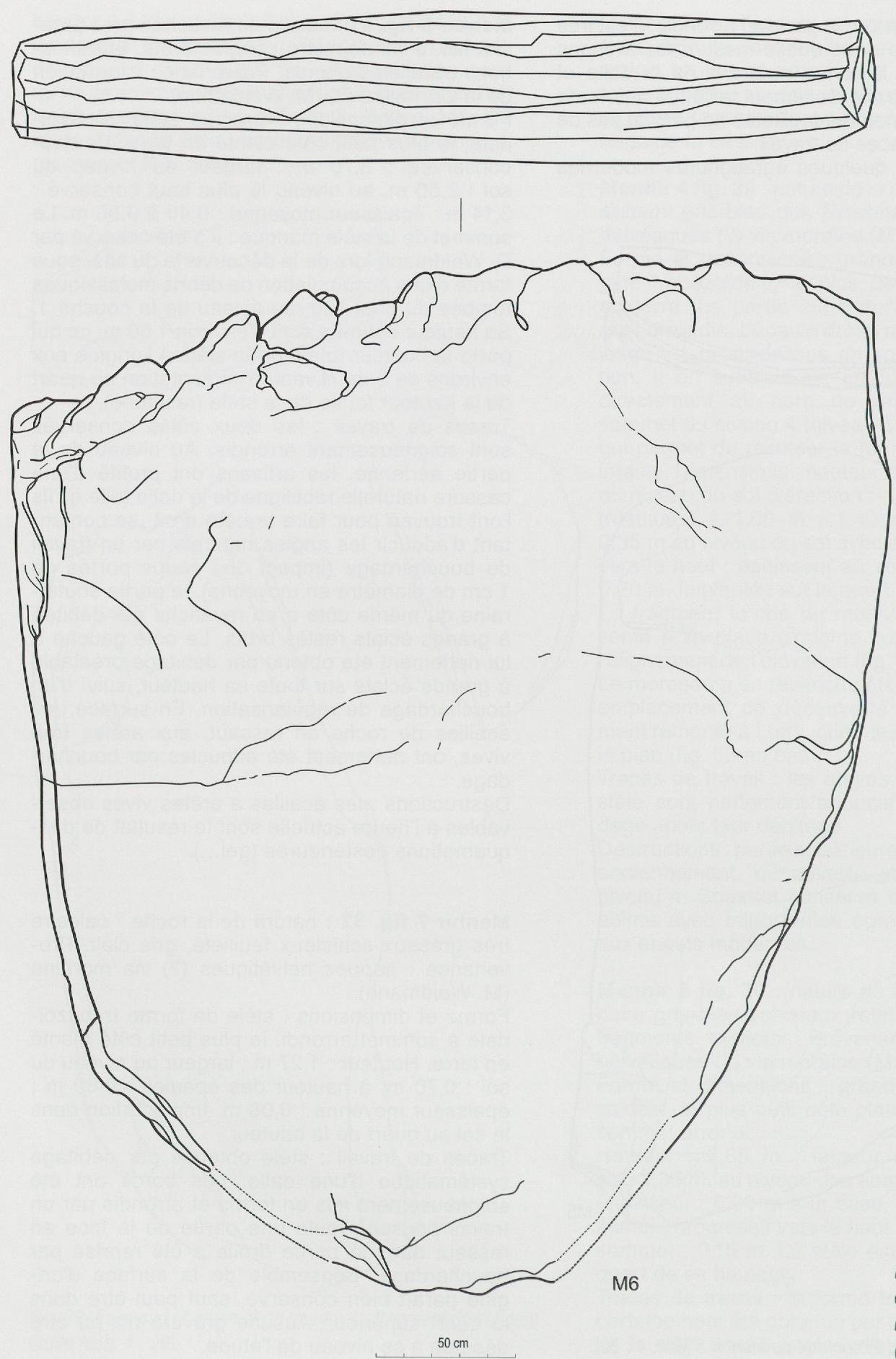


Fig. 31. Face sud
et sommet du
menhir 6
(éch. 1 : 20).

Menhir 8 fig. 33 : nature de la roche : calcaire gris-bleu foncé, noduleux schistosé. Provenance : urgonien helvétique (M. Weidmann).

Forme et dimensions : grande stèle de forme trapézoïdale, à base en pointe. Hauteur : 3,80 m ; largeur : 1,50 m au niveau du sol, 1,70 m à 1 m au-dessus, 1,40 m au niveau des épaules. Sommet légèrement arrondi. Implantée au tiers de sa hauteur. Epaisseur à la base : 0,40/0,50 m ; épaisseur au sommet : 0,25/0,30 m.

Traces de travail : la forme régulière de la stèle ne paraît pas due à un travail de taille, les artisans ont trouvé une roche ayant déjà cet aspect général et se sont contentés de tailler le sommet avec sa courbe régulière.

Certains angles de la roche trop vifs ont semble-t-il été adoucis par bouchardage (base du côté droit).

Menhir 9 fig. 34 : nature de la roche : grès dur gris-verdâtre, mal lité, à petits galets de schiste argileux noirs. Provenance : grès de Cuéloz (?) (M. Weidmann).

Forme et dimensions : stèle allongée de forme trapézoïdale, le plus petit côté planté dans le sol. Le sommet dessine une courbe très accentuée en chapeau de gendarme. La stèle provient d'un bloc clivé d'où a été sorti également le menhir voisin M10 ; la section de la stèle est parallélépipédique.

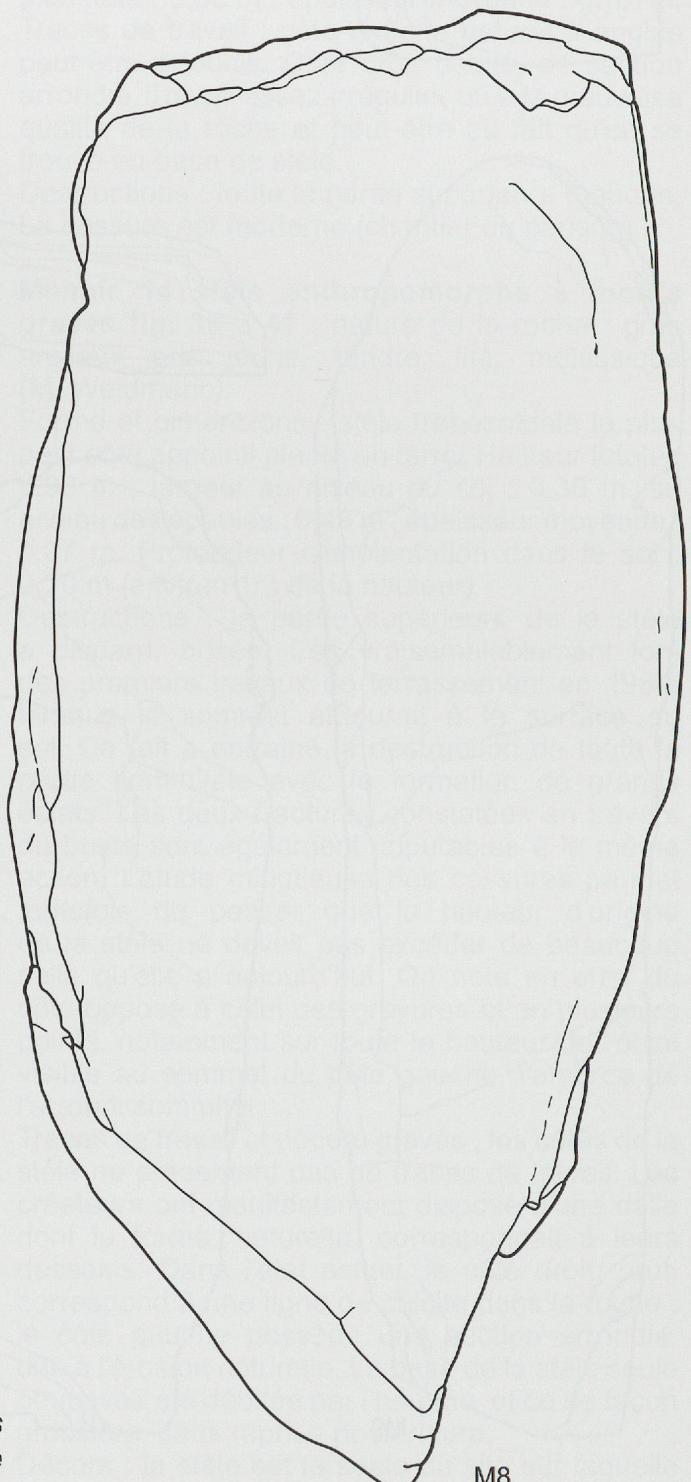
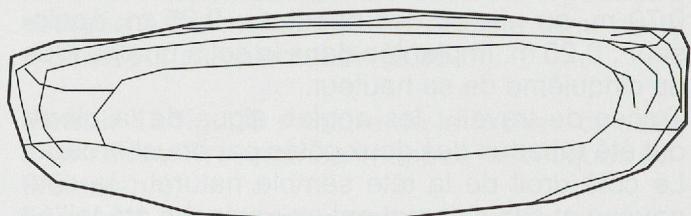


Fig. 32 et 33. De gauche à droite, face sud et sommet des menhirs 7 et 8 (éch. 1 : 20), avec les traces de bouchardage sur le menhir 7.

Hauteur totale : 3,32 m ; largeur au niveau du sol : 0,70 m, au niveau des épaules : 0,95 m, épaisseur : 0,25 m. Implantée dans le sol à un peu plus du cinquième de sa hauteur.

Traces de travail : les angles aigus de la pierre ont été rabattus des deux côtés par bouchardage. Le côté droit de la tête semble naturel ; le côté gauche et son sommet ont en revanche été taillés

pour obtenir leur forme régulière. Le travail est très soigné.

Destructions : la partie supérieure de la stèle est tombée dans les temps préhistoriques à la surface de la couche 3d (fig. 22 et 53).

Menhir 10 fig. 35 : nature de la roche : identique à celle du M9.

Forme et dimensions : restes d'une grande stèle allongée trapézoïdale; le plus petit côté planté en terre. Frère jumeau du menhir 9 dont il devait avoir la même forme et les mêmes proportions. Hauteur conservée : 2,70 m ; largeur au niveau du sol : 0,70 m, au niveau de destruction : 0,80 m, épaisseur : 0,38 cm.

Traces de travail : comme pour le M9 les angles que comportait la pierre ont été adoucis par un travail de débitage. Ce travail a été très poussé côté droit où une importante masse de roche a été enlevée. Côté gauche, l'angle a été adouci de façon plus discrète. Une série d'édentures, impacts de coups de 0,8 à 1 cm, sont la marque de ce travail. Une série d'impacts de même nature et de mêmes dimensions, traces d'un travail de régularisation, sont aussi visibles sur la face de la stèle.

Destructions : toute la partie supérieure de la stèle a disparu lors des travaux de creusement du parking en 1984.

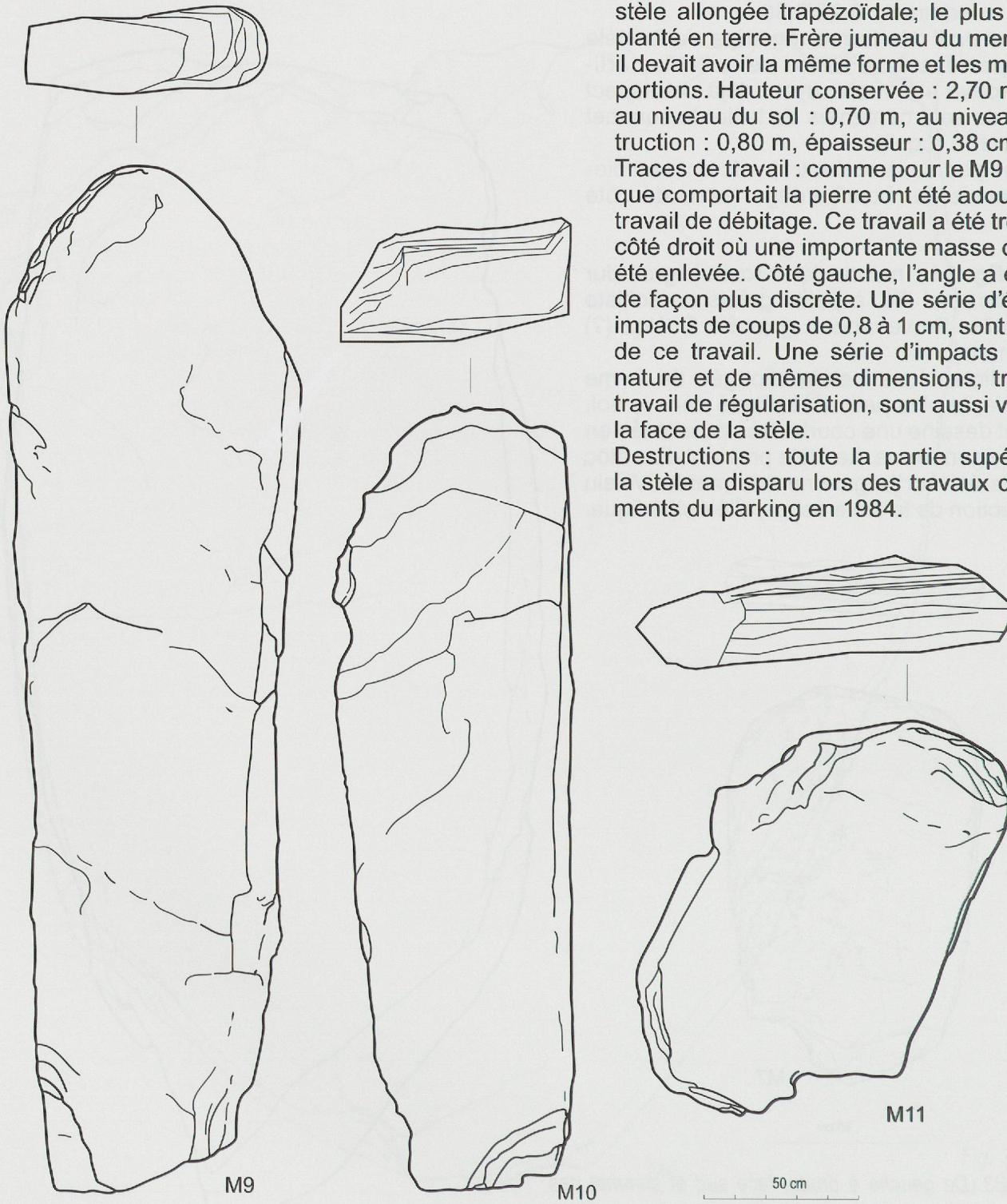


Fig. 34 à 36. De gauche à droite : faces sud et sommet des menhirs 9, 10 et 11 (éch. 1 : 20).

Menhir 11 fig. 36 : nature de la roche : grès molassique gris-vert sombre, fin lité. Provenance : grès de Vaulruz (?) (M. Weidmann).

Forme et dimensions : base de stèle très abîmée en partie lors des travaux de 1984. Forme trapézoïdale, le plus petit côté en terre. La stèle a basculé sur la droite (Est) vraisemblablement en raison de la disparition d'un menhir adjacent (M24) à une époque indéterminée (fig. 52). Hauteur conservée : 1,40 m ; largeur au niveau du sol : 0,90 m ; épaisseur : 0,20/0,25 m.

Traces de travail : traces de débitage de la roche à la base de la stèle, à droite.

Destructions : partie supérieure manquante. La hauteur d'origine peut être estimée à environ 2 m, compte tenu de la profondeur de l'implantation (0,55 m).

Menhir 12 fig. 37 : nature de la roche : calcaire siliceux gris foncé schisteux. Provenance : nappes helvétiques via moraine (M. Weidmann). Forme et dimensions : dalle trapézoïdale, le plus petit côté en terre, basculée sur la droite (Est) dans le même mouvement que sa voisine (M11). Hauteur conservée : 0,92 m ; largeur au niveau du sol : 0,66 m, au plus haut : 0,80 m ; épaisseur moyenne : 0,07 m.

Traces de travail : les deux côtés verticaux ont été obtenus par un travail de débitage. Certains angles vifs ont été adoucis par bouchardage.

Destructions : la partie supérieure de la stèle manque, brisée. La cassure est moderne. Profondes entailles de pelle mécanique sur la face

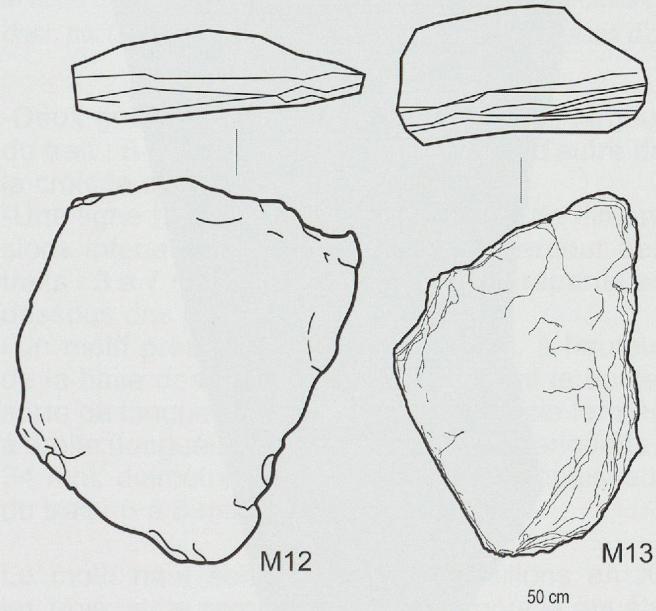


Fig. 37 et 38. De gauche à droite : face sud et sommet des menhirs 12 et 13 (éch. 1 : 20).

côté nord. La hauteur totale de la stèle peut être estimée à au moins 1,20 m compte tenu de la profondeur d'implantation (0,30 m).

Menhir 13 fig. 38 : nature de la roche : calcaire à crinoïdes. Provenance : nappes helvétiques (M. Weidmann).

Forme et dimensions : restes de stèle trapézoïdale, le plus petit côté en terre. Hauteur conservée : 0,80 m ; largeur au niveau du sol : 0,54 m, au plus haut : 0,66 m ; épaisseur moyenne : 0,10 m. Traces de travail : côté gauche naturel à angles peut-être adoucis. Côté droit débité, de section arrondie. Travail assez irrégulier dû à la mauvaise qualité de la roche et peut-être au fait qu'on se trouve en base de stèle.

Destructions : toute la partie supérieure manque. La cassure est moderne (chantier du parking).

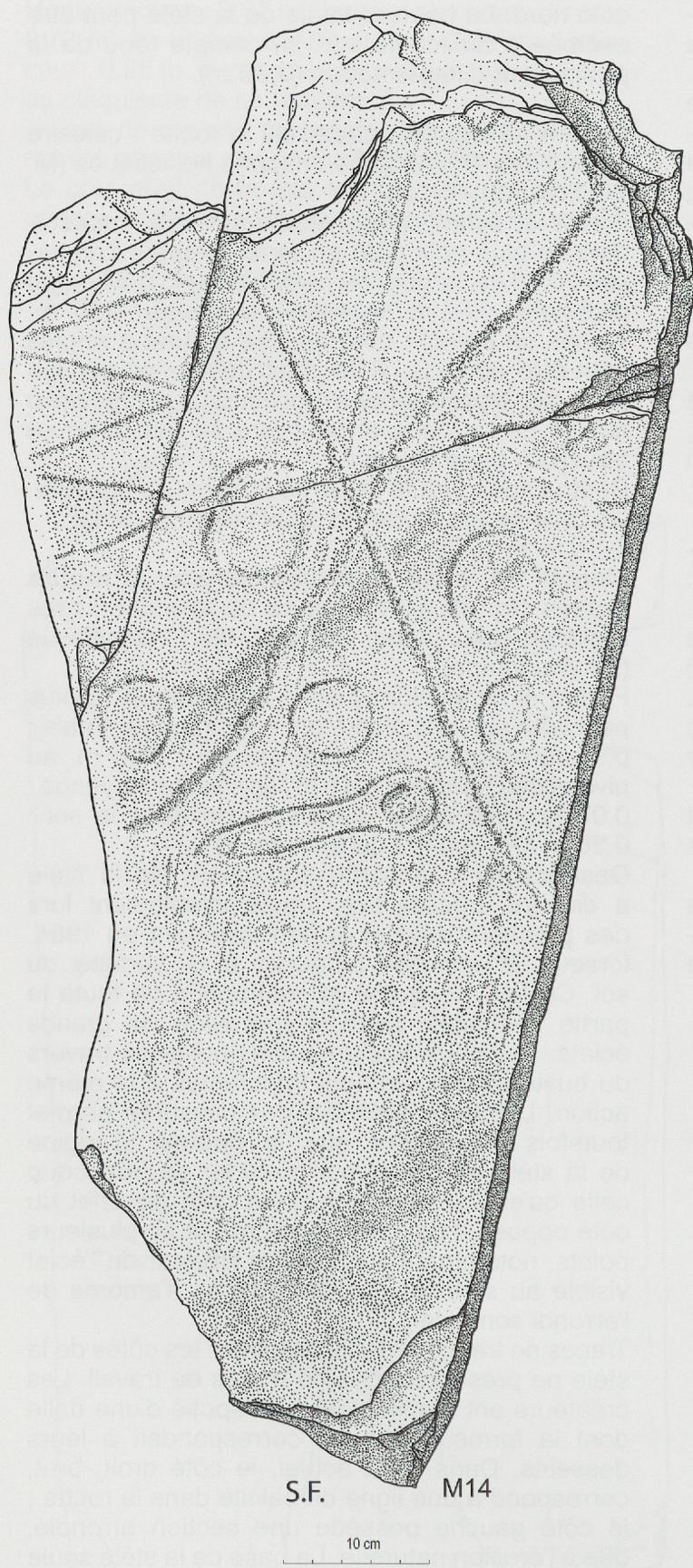
Menhir 14 stèle anthropomorphe à motifs gravés fig. 39 à 41 : nature de la roche : grès argileux gris jaune, tendre, lité, molassique (M. Weidmann).

Forme et dimensions : stèle trapézoïdale le plus petit côté appointi planté en terre. Hauteur totale : 0,98 m ; largeur au niveau du sol : 0,36 m, au niveau des épaules : 0,45 m ; épaisseur moyenne : 0,07 m. Profondeur d'implantation dans le sol : 0,30 m (environ 1/3 de la hauteur).

Destructions : la partie supérieure de la stèle a disparu, brisée, très vraisemblablement lors des premiers travaux de terrassement en 1984, lorsque le sommet affleurait à la surface du sol. Ce fait a entraîné la destruction de toute la partie sommitale avec la formation de grands éclats. Les deux fractures constatées en travers du buste sont également imputables à la même action. L'étude minutieuse des cassures permet toutefois de penser que la hauteur d'origine de la stèle ne devait pas excéder de beaucoup celle qu'elle a aujourd'hui. On note en effet du côté opposé à celui des gravures et en plusieurs points, notamment sur toute la hauteur de l'éclat visible au sommet du côté gauche, l'amorce de l'arrondi sommital.

Traces de travail et décors gravés : les côtés de la stèle ne présentent pas de traces de travail. Les créateurs ont manifestement disposé d'une dalle dont la forme, naturelle, correspondait à leurs desseins. Dans l'état actuel, le côté droit, brut, correspond à une ligne de calcite dans la roche ; le côté gauche possède une section arrondie, due à l'érosion naturelle. La base de la stèle seule peut avoir été débitée par l'homme, et ce de façon grossière, sans reprise postérieure.

Décors : la stèle est la seule du site sur laquelle des décors gravés sont clairement visibles.



Ce sont :

-En partie supérieure droite la base d'un motif circulaire de 3 cm de diamètre, coupé lors des destructions modernes.

-Une ligne verticale de grands chevrons (épaisseur du trait : 8 à 10 mm) en bordure gauche de la partie haute, avec les restes d'un motif symétrique côté droit de la stèle sous forme de deux triangles encore existants en partie haute (fig. 40). La position de ces deux éléments, mis en évidence à l'occasion de cette publication, démontre clairement qu'une partie droite de la stèle a disparu avec la suite du motif lors d'une fracture. Cet accident, dû à la présence d'une diaclase, a dessiné le côté droit actuel de la stèle. Ce fait clairement établi conforme de façon indubitable l'hypothèse d'un bris partiel ancien de la stèle, exprimée en son temps par D. Weidmann.

-Deux sillons rectilignes (largeur : 10 à 15 mm) se recoupant en X et divisant tout l'espace du buste. Le mieux préservé, à droite, se termine par un crochet tourné vers le centre de la stèle à la limite de la zone de fracture.



Fig. 39. À gauche : dessin de la face sud du menhir 14 (éch. 1 : 5). À droite : la stèle exposée au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne.



Fig. 40. Photos de détail de M14 montrant notamment les restes du décor de chevrons en grande partie disparu lors du bris partiel de la stèle à l'époque préhistorique ; à gauche : détail du tiers supérieur droit de la stèle avec les deux motifs en V couchés, parties restantes de chevrons disparus sur la droite ; à droite : ensemble des motifs gravés conservés. On remarque la nette différence d'aspect entre les motifs de la première gravure (chevrons et grands cercles) et ceux de la seconde (baudrier, petits cercles, fourreau et œil (?)) avec des traces d'outil beaucoup plus marquées et profondes.

-Deux grands cercles (diamètre : ~8 cm, largeur du trait : 8 à 13 mm) en gros de part et d'autre de la croisée des deux sillons.

-Une ligne horizontale de trois cercles de dimensions inférieures (diamètre : ~6 cm, largeur des traits : 3 à 7 mm) assez régulièrement répartis en dessous des précédents.

-Un motif presque horizontal, médian, à hauteur de la base des deux sillons qui divisent le buste, sorte de languette se terminant en boucle fermée à droite (longueur : 18 cm, largeur de la languette : 34 mm, diamètre de la boucle : 5 cm, épaisseur du trait : 6 à 8 mm).

Le motif haut semi-circulaire, les sillons en X, les trois petits cercles et le motif à boucle ont été réalisés à l'aide d'un outil pointu qui a laissé des impacts de 1 à 3 mm de diamètre. Ils sont nettement mieux marqués que les deux grands cercles

et les chevrons, qui paraissent par ailleurs plus érodés.

Les interprétations de ces différents motifs, tous connus dans des contextes archéologiques plus ou moins proches de celui de Lutry, ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Nous nous contenterons ici de donner quelques pistes d'interprétation fournies par diverses publications.

Demi-cercle supérieur : le motif circulaire, de petites dimensions est peut-être ce qui reste d'une représentation d'œil.

Chevrons : représentation de chevelure ?, motif courant sur les stèles anthropomorphes du Midi de la France (exemple stèle 1 d'Orgon, stèles no 1, 2 et 4 de Sénas, stèles de Puyvert (*in* : Gagnière et Granier, 1976, d'Anna et Renault 2004), fig. 42.1 à 4).

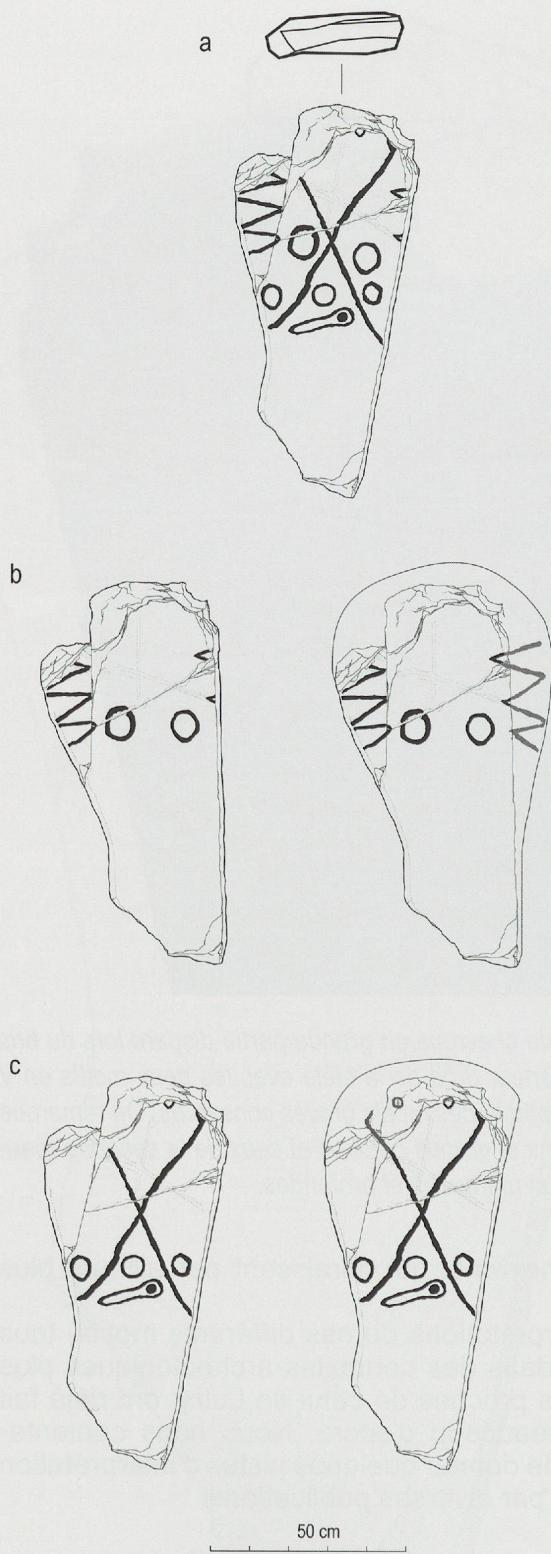


Fig. 41. Les deux stades successifs de la stèle 14. a. Les gravures et l'état actuel de la stèle. b. Le premier stade avec les gravures féminines, à gauche sur la stèle dans l'état actuel, à droite dans le premier état de la stèle complétée. c. Le second stade avec les gravures masculines, à gauche sur la stèle dans l'état actuel, à droite dans le deuxième état de la stèle reconstituée avant les destructions modernes (éch. 1 : 20).

Sillons en X : on a sans doute affaire ici à une représentation de baudrier ou de sangle porté en sautoir. Comme le faisait remarquer J.-L. Voruz (1990), le baudrier ici se résume à deux bandes simples se croisant et non à un motif en ressaut isolé par deux traits, ou en champlevé comme dans le Sud de la France. Les seuls motifs en X semblables ou comparables que nous ayons trouvé sont celui de la stèle 28 du *Petit-Chasseur* à Sion (Favre *et al.* 1986, PI 22c) ou le motif en croix de la stèle 1, second état, du même site (*ibid*, PI 2c ; fig. 42.7 et 8).

Cercles : la position des deux grands cercles peut les faire considérer comme des représentations de seins. On trouve des éléments identiques avec des représentations qui sont des disques cernés par un trait gravé sur des stèles du Rouergue et du Haut-Languedoc (cf : Maillé 2010, p. 236, 242, 278, 310, 360, 378 ; fig. 42.1, 2 et 7, fig. 43.1 et 2). Cette interprétation, celle de J.-L. Voruz (1990), est peu discutable (elle l'est d'avantage quand le même auteur donne la même interprétation des trois cercles plus petits, de ce fait certains y auront sûrement vu par la suite une illustration préhistorique de ce qui sera plus tard le mythe de l'Artémis d'Ephèse).

Nous voyons plutôt dans les trois petits cercles des éléments de costume ; ce type de représentation est loin d'être isolé à l'époque. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les stèles du *Petit-Chasseur* à Sion (stèles 18 et 25 par exemple, Favre *et al.* 1986 ; fig. 42.5 et 6) ou du Trentin (fig. 42.7). Ajoutons toutefois que les deux cercles peuvent être interprétés aussi comme des représentations d'yeux. Leurs proportions et leur association aux motifs en chevrons ne sont pas sans rappeler certaines stèles du Midi de la France (stèle de Cavaillon ; fig. 42.1). Une chose est certaine toutefois : il n'y a pas à Lutry de représentation de nez telle qu'on la rencontre sur toutes les stèles provençales.

Motif en languette, à boucle : c'est ici la représentation la plus septentrionale à notre connaissance de l' " objet ", ou fourreau, des stèles du sud de la France porté en général avec un baudrier ou en sautoir sur des bretelles, mais parfois aussi représenté à l'horizontale, seul (stèle de *La Verrière* (Maillé 2010 p.488)) ou en relation avec une ceinture (stèle d'*Arribats* (id. p. 260) ; fig. 43.1). Ici, il est semble-t-il à lier au motif de baudrier ou de sangle auquel il serait suspendu. Le motif de Lutry a cette particularité d'être gravé dans un sens opposé à celui des représentations similaires du Midi de la France : l'anneau est ici à droite, la stèle est gauchère !

Assimilé parfois à un sceptre ou un briquet, il est considéré aujourd'hui comme représentant un étui ou un fourreau de poignard pourvu d'un anneau de suspension (Vaquer et Maillé 2011). Gabriel Rodriguez (1966) cite toute une série d'objets comparables en os, en bois de cerf ou en jayet trouvés en fouille, qu'il date au minimum de 2600 av. J.-C. Plus de cinquante motifs similaires sont répertoriés sur les statues-menhirs du Rouergue et du Haut-Languedoc (Maillé 2010 p. 48, 49, 129 ; fig. 43).

Un problème se pose, déjà soulevé par J.-L. Voruz, celui de la coexistence sur la même stèle de motifs féminins (seins et chevelure) et masculins (fourreau et baudrier). Cet état de fait n'a rien d'exceptionnel ; il est même courant sur les stèles françaises où on note jusqu'à trois changements de genre successifs (par ex. Maillé 2010 p. 278, 358, 364 ; fig. 43.1 et 2). Sur la stèle de Lutry, l'étude fine des gravures donne en plus à ce sujet des indications significatives précises : comme nous le signalons ci-dessus, il existe une différenciation technique très nette entre deux séries de motifs, les uns portant des impacts de coups importants, très marqués, donnant un aspect irrégulier aux surfaces gravées, les autres, d'aspect plus adouci, portant des impacts de coups de dimensions beaucoup plus réduites. Il y a en fait, bel et bien, deux phases de gravures différencierées corroborant par ailleurs l'interprétation traditionnelle des motifs, les premiers féminins, les seconds masculins. Cette dualité va plus loin encore : l'analyse et la mise en relation des différentes observations permettent d'arriver à la conclusion que la stèle a connu de fait deux états très différents tant dans sa forme générale qu'au point de vue des motifs représentés.

Les deux états successifs de la stèle

État 1 : la première figuration, féminine, sur une stèle plus large d'environ 25% par rapport à ses dimensions actuelles. Elle comporte de part et d'autre une représentation de chevelure (?) symétrique en chevrons délimitant un espace en bas duquel se situent deux seins. Les côtés de la stèle sont de forme arrondie. Certains indices que nous avons décrits incitent à penser que sa partie sommitale l'était également. On ne peut être affirmatif. Au niveau des destructions actuelles, tout élément de visage a disparu (à moins que l'on retienne l'hypothèse d'yeux pour les cercles !). Le demi-cercle conservé au sommet de la stèle, et de fait bien centré dans l'axe de la représentation féminine, pourrait être considéré à l'extrême limite comme se rattachant à cet état de la stèle

et représenter la base d'un nez par exemple, mais la facture de cet élément, avec ses impacts de coups caractéristiques, le rattache presque indiscutablement à la seconde phase de gravures (fig. 40 et 41).

État 2 : à la suite de la cassure survenue sur toute la hauteur de la stèle, selon une diaclase de la roche, le morceau le plus important a été récupéré et orné de motifs, cette fois masculins, comprenant les yeux (?) et le baudrier en X nettement centré dans la nouvelle forme de la dalle à disposition ; le fourreau est gravé comme dans certaines stèles du Rouergue à la hauteur de la ceinture. L'attribution des trois petits cercles à ce stade de la gravure est plus difficile à établir de façon certaine de par leur aspect, mais devient très vraisemblable si on prend en compte les points suivants :

- les trois cercles sont régulièrement alignés dans le nouvel espace disponible au niveau de la taille de la stèle et sont régulièrement espacés entre les deux côtés de la roche et les branches du baudrier ;
- leur alignement diffère de celui des seins et est perpendiculaire à l'axe du baudrier ;
- une comparaison archéologique vient encore renforcer cet aspect des choses : deux stèles, masculines aussi, du site du *Petit-Chasseur* (stèles 18 et 25) portent au niveau de la ceinture des lignes de demi-lunes opposées, motif dont la forme et la répartition générale sont très proches de celles des petits cercles de la stèle de Lutry (fig. 41 et 42).

Ces divers faits établis, se pose le problème de l'insertion chronologique de la stèle dans l'alignement mégalithique de Lutry. Une chose semble acquise : la stèle, dans son premier état en tout cas, est antérieure à la réalisation du monument. Trop large, elle n'aurait pu s'insérer dans l'espace dévolu au menhir 14 de l'alignement. On peut admettre à la rigueur que son second état est contemporain de l'édification, mais on n'a, comme seul indice à ce sujet, que sa face décorée est exposée au sud comme la quasi-totalité des faces travaillées à Lutry et que son niveau d'implantation laisse parfaitement visibles les gravures au-dessus du sol de construction (fig. 39 et 54).

Menhir 15 fig. 44 : nature de la roche : grès micro-conglomératique dur à éléments siliceux, molasse (M. Weidmann).

Forme et dimensions : base de stèle très abîmée, partie supérieure disparue, partie en terre arrondie, côtés rectilignes conservés à droite sur 0,40 m, à gauche sur 0,20 m. Hauteur : 0,96 m ; largeur au



Fig. 42. 1 à 4 : stèles à chevelure en chevrons, 5 à 7 : stèles à ceinture en cercles, 8 et 9 : stèles à baudrier simple en croix. 8 présente deux étapes successives avec changement d'orientation, c'est la première étape qui est représentée ici. 1. La Lombardie 1, Puyvert, Vaucluse. 2. La Puagère 7, Sénas, Bouches-du-Rhône. 3. La Lombardie 2, Puyvert, Vaucluse. 4. Mont-Sauvy, Orgon, Bouches-du-Rhône. 5. Stèle 25, MXI, Petit-Chasseur, Sion, VS. 6. Stèle 18, MIX, Petit-Chasseur, Sion, VS. 7. Arco 4, Riva, Trentin. 8. Stèle 1, MI, Petit-Chasseur, Sion, VS. 9. Stèle 28, MXI, Petit-Chasseur, Sion, VS. 1 à 4 d'après D'Anna 1977 ; 5, 6, 8 et 9 d'après Favre et al. 1986 ; 7 d'après Tunzi Sisto 1997 (éch. 1 : 20).

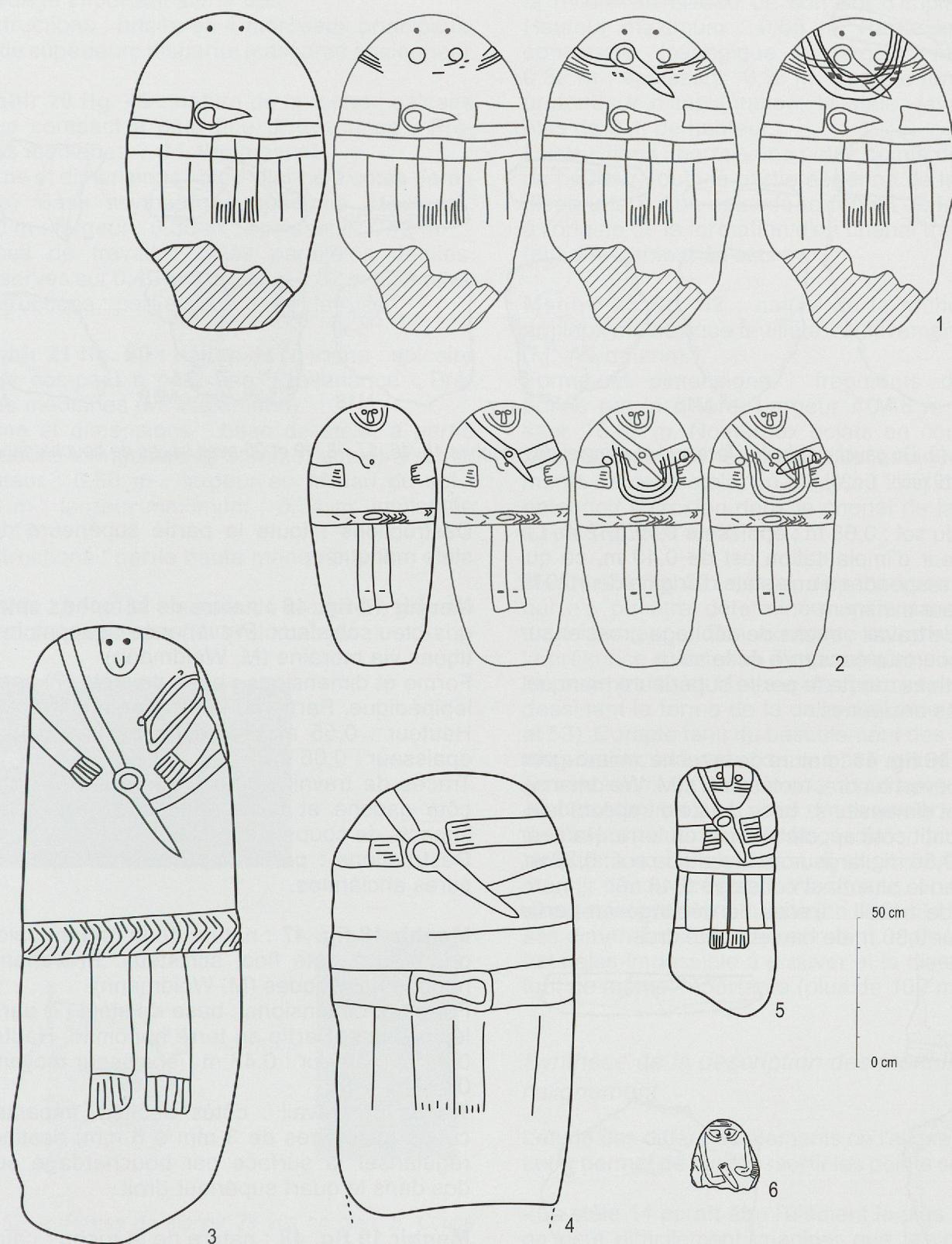


Fig. 43. Quelques stèles au fourreau : 1 et 2 présentent plusieurs étapes successives avec changement de sexe de la stèle, les états féminins arborant des seins. 1. Arribats, Murat sur Vèbre, Tarn. 2. Mas-Viel 2, Mounès-Prohencoux, Aveyron. 3. Les maurels, Calmels et Le Viala, Aveyron. 4. Foumendouïre, Cambon et Salvègues, Hérault. 5. Puech Real, Saint-Salvy de Carcavès, Tarn. 6. Colombier, Euzet, Gard. 1 à 5 d'après Maillé 2010, 6 d'après D'Anna 1977 (éch. 1 : 20).

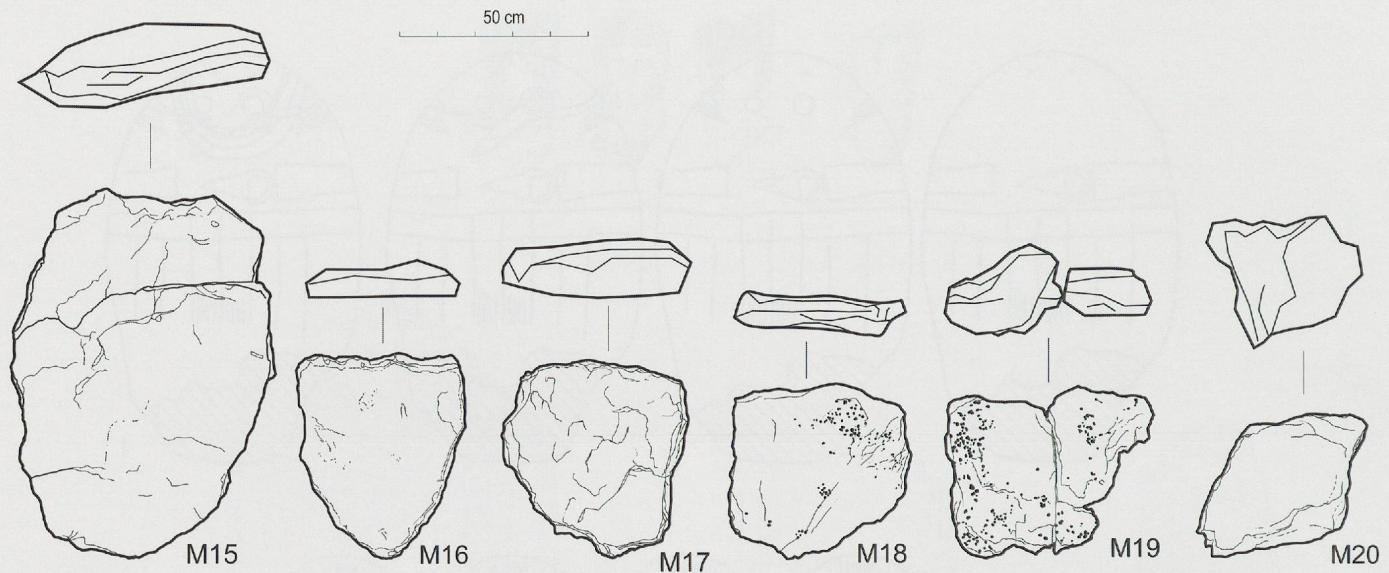


Fig. 44 à 49. De gauche à droite : face sud et sommet des menhirs 15, 16, 17, 18, 19 et 20 avec traces de bouchardage sur M18 et M19 (éch. 1 : 20).

niveau du sol : 0,68 m ; épaisseur 0,10/0,12 m. La profondeur d'implantation est de 0,40 m, ce qui peut correspondre à une stèle d'origine de 1,20 m de hauteur minimum.

Traces de travail : traces de débitage grossier sur tout le pourtour conservé de la stèle.

Destructions : toute la partie supérieure manque. Cassures anciennes.

Menhir 16 fig. 45 : nature de la roche : micro-grès marneux vert tendre, molasse (?) (M. Weidmann). Forme et dimensions : base de stèle trapézoïdale, le plus petit côté appointi planté en terre. Hauteur totale : 0,56 m ; largeur au niveau du sol : 0,30 m, au niveau le plus haut conservé 0,46 m.

Traces de travail : traces de débitage en partie haute sur 0,30 m de hauteur côté droit.

Destructions : toute la partie supérieure de la stèle manque.

Menhir 17 fig. 46 : nature de la roche : calcaire gris-bleu schisteux. Provenance : nappes helvétiques via moraine (M. Weidmann).

Forme et dimensions : base de stèle (?) parallélépipédique. Partie en terre appointie irrégulière Hauteur : 0,55 m ; largeur moyenne 0,45 m ; épaisseur : 0,06 m.

Traces de travail : côté droit peut-être naturel, côté gauche et base débités à gros éclats ; impacts de coups sur le dos.

Destructions : partie supérieure débitée? Cassures anciennes.

Menhir 18 fig. 47 : nature de la roche : calcaire gris-bleu à pâte fine, schisteux. Provenance : nappes helvétiques (M. Weidmann).

Forme et dimensions : base de stèle (?) parallélépipédique. Partie en terre appointie. Hauteur : 0,34 m ; largeur : 0,48 m ; épaisseur moyenne : 0,06 m.

Traces de travail : côtés débités. Impacts de coups (diamètres de 3 mm à 6 mm) destinés à régulariser la surface par bouchardage sur le dos dans le quart supérieur droit.

Menhir 19 fig. 48 : nature de la roche : calcaire gris-bleu à pâte fine, schisteux. Provenance : nappes helvétiques (M. Weidmann).

Forme et dimensions : base de stèle (?) côtés parallèles conservés à droite sur 0,04 m, à gauche sur 0,6 m. Hauteur : 0,42 m ; épaisseur : 0,08 m.

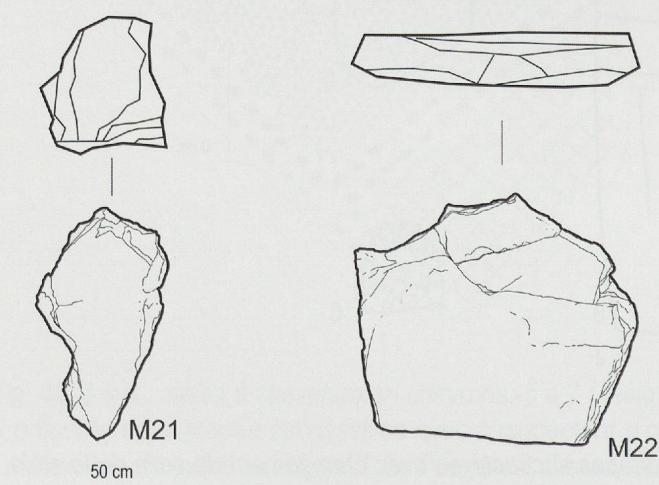


Fig. 50 et 51. De gauche à droite face sud et sommet des menhirs 21 et 22 (éch. 1 : 20).

Traces de travail : côtés débités. Traces de bouchardage important sur le dos.

Destructions : brisée en 4 morceaux principaux. Partie supérieure disparue (cassures anciennes).

Menhir 20 fig. 49 : nature de la roche : calcaire beige compact à pâte fine. Provenance : Pré-alpes médianes ? (M. Weidmann).

Forme et dimensions : bloc allongé à côtés parallèles? Base asymétrique appointie. Hauteur : 0,50 m ; largeur : 0,36 m ; épaisseur : 0,12 m.

Traces de travail : côtés parallèles débités, conservés sur 0,40 m à droite et 0,32 m à gauche.

Destructions : partie supérieure détruite.

Menhir 21 fig. 50 : nature de la roche : calcaire beige compact à pâte fine. Provenance : Pré-alpes médianes (M. Weidmann).

Forme et dimensions : base de stèle, à partie inférieure triangulaire et sommet actuel arrondi.

Hauteur : 0,60 m ; largeur au niveau du sol : 0,18 m ; largeur maximum : 0,34 m, implantée de 0,18 m.

Destructions : partie haute manquante ?

Menhir 22 fig. 51 : nature de la roche : grès fin lité, molassique, dur (M. Weidmann).

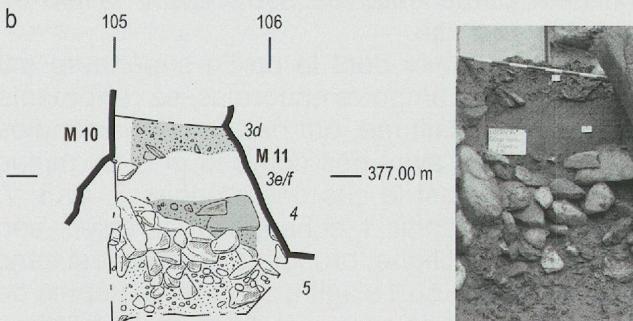


Fig. 52. a. Restes du menhir 23 vus en plan. b. Coupe entre les menhirs 10 et 11, avec la fosse d'implantation et le calage du menhir disparu M24 côté sud (dessin éch. 1 : 50). Le fossé semble plus profond à l'est, ce qui prouve que la base du menhir n'était pas horizontale, ce qui n'est pas sans rappeler la dissymétrie constatée à la base du menhir du Voisinand.

Forme et dimensions : base de stèle brisée par la rivière au niveau de son sol d'implantation. Hauteur maximum : 0,65 m. Partie inférieure conservée losangique : largeur maximum 0,82 m ; épaisseur 0,12 m. Compte tenu de sa profondeur d'implantation, la stèle devait avoir plus de 2 m de hauteur.

Destructions : hormis une petite pointe de 0,15 m de hauteur, toute la partie aérienne de la stèle a disparu lors d'un épisode torrentiel de la Lutrive à l'origine de la formation d'un chenal très important directement à l'est.

Menhir 23 fig. 52 : nature de la roche : grès argileux molassique feuilleté, relativement tendre (M. Weidmann).

Forme et dimensions : fragments de stèle brisée par la rivière. Largeur : 0,46 m ; épaisseur : 0,07 m. Nombreux éclats en connexion.

Destructions : il ne restait que quelques fragments de cette stèle, en place au fond d'un petit entonnoir d'érosion dans le chenal de la Lutrive à l'est (fig. 52a et 53).

Menhir 24 fig. 52 : menhir disparu à une époque qui n'a pu être déterminée, mais sans aucun doute ancienne. Son existence est attestée par la présence d'un fossé d'implantation situé entre les menhirs 10 et 11, avec des pierres de calage dessinant la forme de la dalle disparue (fig. 52b et 53). Compte tenu du basculement des menhirs encadrants, la largeur de sa base était de 80 cm au maximum. La date de son arrachement n'a pu être établie, mais est sans doute ancienne au vu de l'importance des dépôts sédimentaires postérieurs à son implantation. Il s'agit peut-être du menhir découvert par D. Weidmann, en remplacement, directement au nord du site (ch. 2.8). Sa forme et ses dimensions correspondraient, mais la chose est hélas impossible à prouver et la distance est tout de même importante (plus de 100 m).

Synthèse de la description des menhirs et de l'alignement

L'étude des différents éléments de l'alignement de Lutry permet de faire ressortir les points suivants :

- La stèle 14 paraît être l'élément le plus ancien ; on peut difficilement imaginer que les gravures aient été faites sur la pierre dressée. De ce fait, elle a sans doute préexisté à l'alignement, dans son premier état (féminin) en tout cas. Son second état peut à la limite être contemporain et avoir été effectué juste avant l'érection du monument. Il est par ailleurs impossible de dire si certains autres

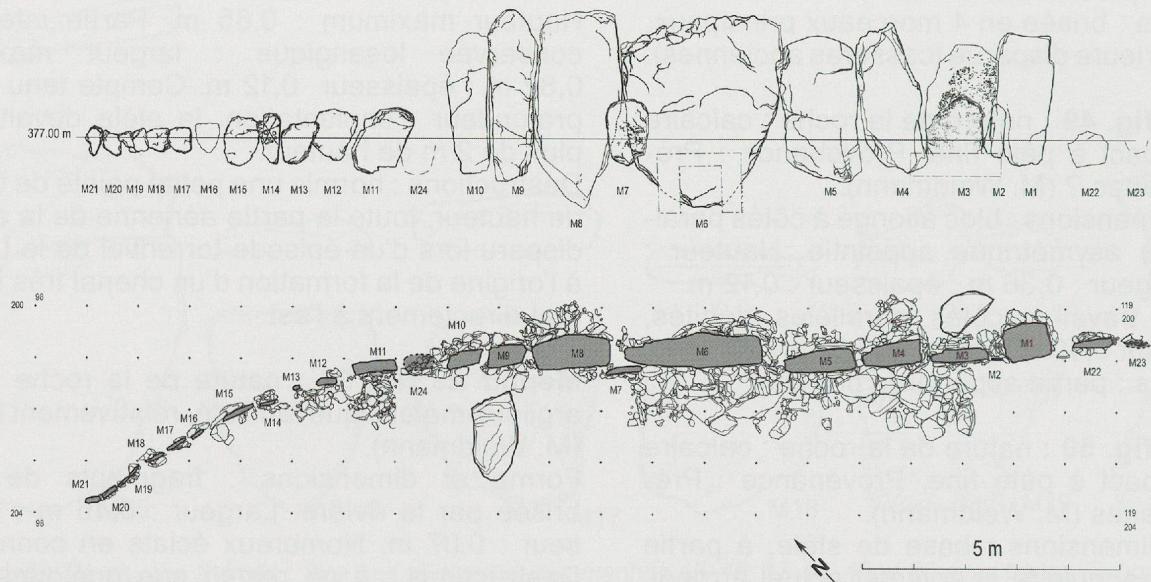


Fig. 53. L'alignement vu de face côté sud et vu en plan, avec les pierres de calage, les fosses et les fragments tombés à différentes époques préhistoriques (au nord du menhir 3 et au sud du menhir 9) (éch. 1 : 150).

éléments du monument sont en fait des stèles plus anciennes récupérées elles aussi.

- Les différents menhirs sont pour la plupart des blocs erratiques trouvés dans les affleurements d'anciennes moraines locales.

- L'alignement pratiquement rectiligne sur quatorze mètres de longueur est-ouest (entre les mètres 105 et 119), s'incurve en direction du sud à l'ouest sur 7 mètres de longueur. Côté est, un léger changement d'orientation du menhir 23 en direction du sud est peut-être l'amorce d'un mouvement symétrique. Une crue de la Lutrive a entraîné la destruction presque totale des menhirs 22 et 23 à cet emplacement. D'autres menhirs existaient peut-être encore au-delà du mètre 120 ; la chose n'a pu être vérifiée, on se trouve en effet en limite est des investigations archéologiques (fig. 5).

- L'alignement s'ouvrait face au lac (voir *infra*, p. 194).

- Les différents menhirs s'ordonnaient en ordre de taille décroissant de part et d'autre d'un élément central (M6) qui culminait sans doute à près de quatre mètres de hauteur au dessus du sol. La hauteur des blocs était encore de près de deux mètres aux extrémités de la portion rectiligne de l'alignement. À l'ouest, les derniers éléments ne dépassaient pas le mètre de hauteur.

- Tous les menhirs étaient jointifs, la seule solution de continuité dans l'ensemble conservé est due à la disparition du menhir 24. Deux menhirs de dimensions réduites étaient placés en avant

des autres à leur contact, masquant peut-être des ouvertures trop grandes (M2 et M7).

- Les menhirs portent pour la plupart des traces de travail : débitage des côtés, bouchardage des arêtes trop vives, des éclats trop importants et des écailles en ressaut sur les faces. L'analyse n'a à ce jour permis de découvrir qu'un seul menhir porteur de motifs gravés (M14).

- Tous les menhirs n'ayant pas subi de destructions trop importantes au point d'être inclassables sont trapézoïdaux, le plus petit côté souvent planté en terre. C'est le cas pour seize d'entre eux. Leur partie enterrée est souvent taillée en pointe ou arrondie.

- Tous les menhirs dont la partie supérieure est conservée, ou comporte encore assez d'éléments pour être reconstituée, ont des formes arrondies à leur sommet, avec des courbes plus ou moins accentuées. C'est le cas des menhirs 3, 4, 5, 7, 8, 9, 14. Le menhir 1 échappe à la règle : son sommet est rectiligne, brut de taille. Ceci est sans doute dû au fait qu'il s'agit d'un bloc très épais de section horizontale carrée et d'une roche particulièrement dure.

- Il ressort de ces observations que presque tous les menhirs sont en fait de véritables stèles à base étroite, épaules marquées et tête symbolisée par un simple arc de cercle. Ceci a une importance certaine pour leur datation. Les comparaisons ne manquent pas dans un voisinage très proche. Les stèles les plus anciennes du site du *Petit-Chasseur* à Sion (dalles nord et ouest de la ciste

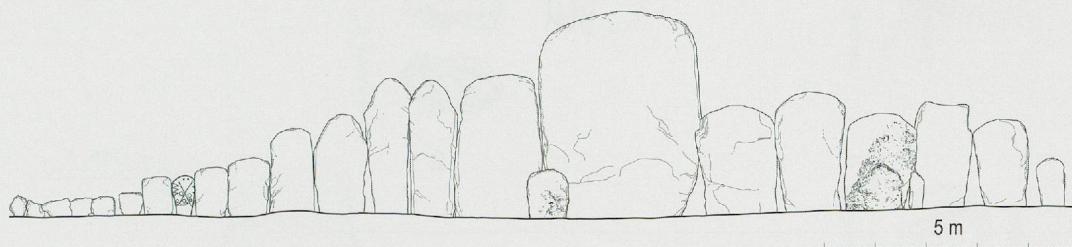


Fig. 54. Dessin de la reconstitution du monument (éch. 1 : 150). Le menhir 24 disparu a été remplacé ici par le menhir du Voisinand à titre hypothétique.

de MVI), antérieures à 2600 av. J.-C., rappellent déjà les stèles de Lutry par leurs formes et leurs dimensions. La dalle uest de la ciste est la base d'une énorme stèle trapézoïdale de plus de 0,4 m d'épaisseur. La tête de la stèle nord, qui est déjà dégagée des épaules, diffère en revanche de celles de Lutry. Ce n'est pas le cas des stèles 17 et 18 du site de *Saint-Martin de Corléans* à Aoste, qui elles ont une forme tout à fait semblable à celle des stèles-menhirs de Lutry. Encore inédites, elles paraissent s'interposer chronologiquement entre les véritables menhirs abattus trouvés dans le voisinage et la tombe II semblable au MVI et au MXII du *Petit-Chasseur* à Sion.

Point capital (c'est le cas de le dire!) : la forme générale des stèles-menhirs de Lutry, trapézoïdale avec le sommet arrondi, est celle d'un grand nombre de statues-menhirs décorées ou non du Rouergue et du Haut-Languedoc. Ce rapprochement stylistique évident indique la quasi contemporanéité de la stèle 14 et des autres menhirs de l'alignement.

De toutes ces constations (datations radiocarbone, positionnements stratigraphiques des divers éléments, similitudes stylistiques avec les stèles du sud de la France), il ressort que les stèles-menhirs de Lutry datent de la fin du Néolithique final.

Des destructions de partie supérieure de stèle, voire la disparition complète de la pierre (M24), ont eu lieu déjà aux périodes préhistoriques, au niveau de la couche d'implantation pour au moins un d'entre eux (M4), un autre ayant été partiellement détruit au niveau de la couche 3d (M9). D'autres destructions peuvent être volontaires ou du moins antérieures aux travaux récents.

Un point est extraordinaire à Lutry : ce grand alignement jointif de stèles en ordre de taille décroissante de part et d'autre d'une stèle centrale. Il évoque évidemment les innombrables représentations de groupes humains qui existent de par le monde avec leurs hiérarchisations implicites. Depuis les mosaïques de Ravenne avec la repré-

sentation des cours de Justinien et de Théodora en passant par les œuvres de Rembrandt et de Vélasquez, il se dégage des impressions qu'on ressent aussi devant le monument de Lutry. Il est évidemment impossible d'en dire plus (fig. 54). À l'âge du Bronze, un petit habitat est sans doute très proche ; il a peut-être profité dans une certaine mesure de la protection amont que constituait l'alignement.

2.4 Mobilier céramique et lithique

Elena Burri-Wyser

Une partie du mobilier prélevé n'a pas été retrouvé à la suite des différentes manipulations qu'il a subies au cours des presque 30 ans passés entre la fouille et la reprise de l'étude. Ainsi, pour la couche 4 sur 113 tessons et 4 silex indiqués comme prélevés, seuls 2 tessons et un silex nous sont parvenus et 42 tessons sur les 274 reconnus en fouille pour la couche 3d. Par chance, toutes les pièces typologiques avaient été extraites du lot en vue de dessin et de description et ce sont elles qui font ici la base de nos observations, complétées avec les listes de terrain du matériel prélevé.

Couche 4

La couche 4 a livré 113 tessons et 4 silex qui se répartissent sur toute la zone de fouille, sans concentrations particulières. Le silex est représenté par des éclats, dont au moins un en silex blond.

Quant à la céramique, très fragmentée, elle ne possède que deux éléments typologiques, qui ne sont sans doute pas représentatifs de toute l'occupation. Il s'agit d'un bord ouvert à lèvre arrondie de gobelet ou de petite jarre d'environ 15 cm de diamètre (fig. 55.1). La paroi, de couleur rouge, est peu épaisse (0,4 cm) et bien lissée, avec un dégraissant fin. Une incertitude pèse sur son

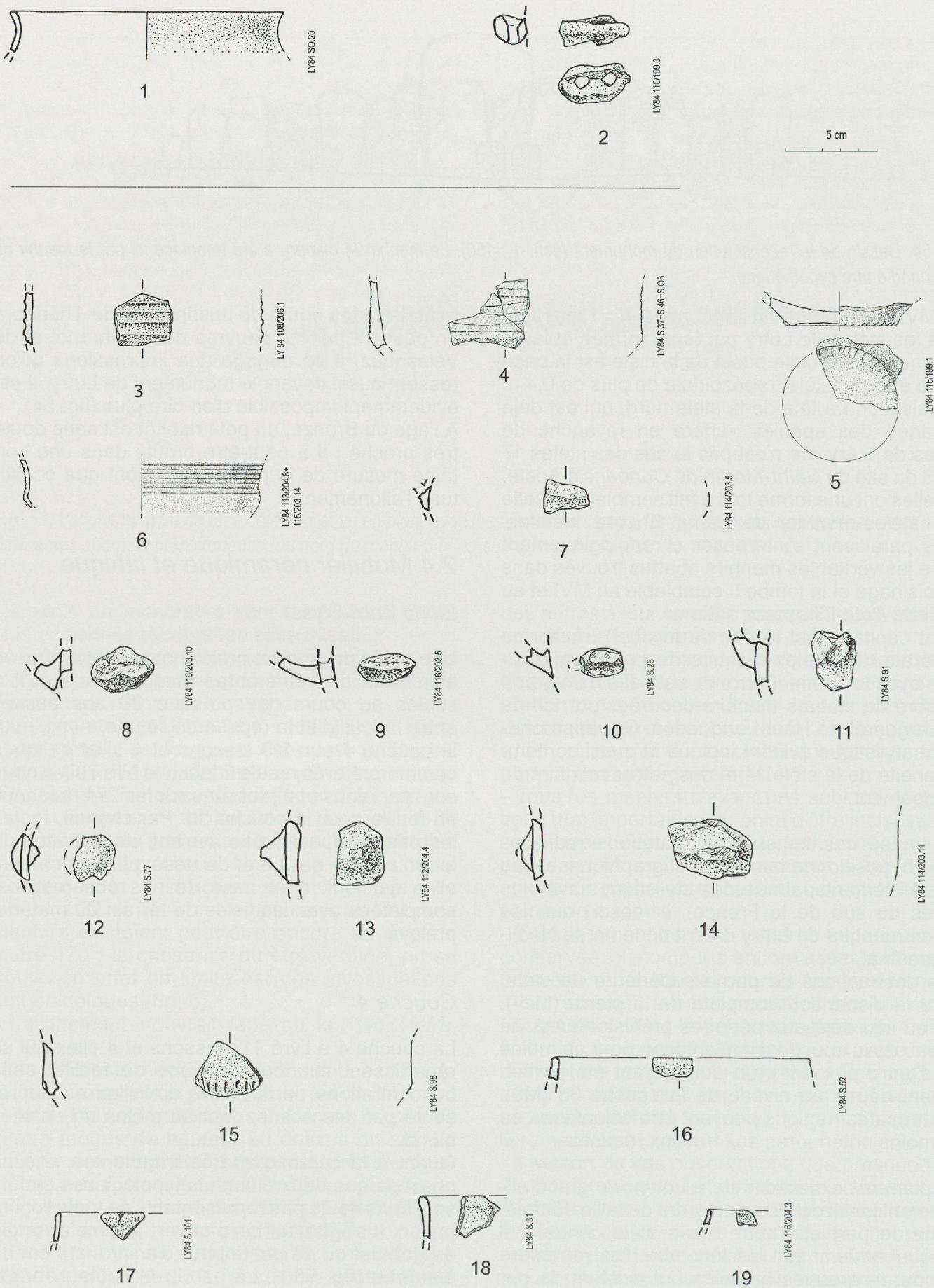


Fig. 55. Mobilier céramique des couches 4 en haut (1 et 2) et 3d pour le reste (éch. 1 : 3).



Fig. 56. Mobilier céramique de la couche 3d (éch. 1 : 3).

attribution stratigraphique: il pourrait également appartenir à la base de la couche 3. Le second élément typologique est une petite languette biforée verticalement qui devait orner une petite jarre. La pâte est de couleur ocre à dégraissant fin moyen (fig. 55.2).

Malgré l'absence quasi complète de séries bien datées pour le Néolithique final et le Campaniforme de la région lémanique, cette petite série paraît s'insérer sans problème dans cette fourchette chronologique. Le bord est peu typé. Malgré tout, la finesse de la pâte, comme le bord éversé, font pencher pour une phase récente du Néolithique, voire le Bronze ancien. Notons que des petits récipients à bord éversé existent dès le Lüscherz au *Parc de La Grange* (Pugin et Corboud 2006), avec une datation entre 2947 et 2752 av. J.-C., mais avec des pâtes plus grossières que celle du tesson de Lutry. À Concise, au bord du lac de Neuchâtel, il existe dès l'Auvernier-Cordé des petites jarres à bord éversé cuites en atmosphère oxydante, bien lissées, mais à paroi légèrement plus épaisse (Burri 2010). On ne peut pas exclure que ce genre de récipients à pâte fine oxydée et bord éversé puisse être plus courant dans un faciès lémanique du Néolithique final. La languette trouve des parallèles plus facilement. Même si aucun exemple n'apparaît dans les rares sites connus du Néolithique final lémanique (Tolochenaz, *La Poudrière*, Corboud et Pugin 1992, Genève, *Parc de La Grange*, Pugin et Corboud 2006), il existe de nombreuses jarres à languettes biforées dans le début de l'Auvernier-Cordé de la région des Trois-Lacs, ainsi que dans la Combe d'Ain (Clairvaux-les-lacs, *La Motte-aux-Magnins*, niveaux Kinf, F et H, Pétrequin et al. 1989, Yverdon, *Avenue des Sports*, Komplex 3.2, Wolf 1993, Saint-Blaise, *Bains-des-Dames*, Auvernier-Cordé ancien, Michel 2002).

Tous les éléments de comparaison proviennent de couches datées entre le 28^e et le 26^e siècle av. J.-C. Quant au silex blond, il peut être originaire de l'Yonne, région connue pour fournir les lames de poignard du "Grand-Pressigny" que l'on trouve en nombre sur le plateau suisse au Néolithique final.

Le mobilier connu correspond donc bien à la fourchette de dates données par le radiocarbone, avec une préférence pour l'Auvernier-Cordé, situé en chronologie entre 2700 et 2400 av. J.-C.

Couche 3d

La couche 3d a livré 274 tessons, qui se répartissent sur toute la surface de fouille, mais de

manière plus dense au sud-est de l'alignement. La céramique est d'une manière générale très fragmentée, mais est bien plus abondante avec beaucoup plus d'éléments typologiques reconnus que dans la couche sous-jacente. Malgré tout, la plupart des éléments individualisés sont des moyens de préhension, des morceaux de cordon, des petits fragments de bord ou de fond. Il est rarement possible de proposer une catégorie de récipients ou de restituer un diamètre. De plus, la conservation de la surface est médiocre. Néanmoins, sur le petit échantillon étudiable de 41 éléments typologiques, dont un non dessiné, nous pouvons faire quelques observations générales (fig. 57). Ainsi, les catégories de récipients semblent peu variées, avec essentiellement des formes hautes : jarres, gobelets ou tasses (fig. 55.3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11), éventuellement aussi larges que hautes comme des jattes carénées (fig. 55.4, 14, 15 et fig. 56.1), mais ni assiette, ni coupe ou bol. Les fonds sont très aplatis avec la base bien marquée et même parfois montés séparément du reste de la panse, en galette (fig. 56. 15, 16, 20). Les quelques bords reconnus sont verticaux ou légèrement rentrants avec des lèvres à biseau externe (fig. 55.17), rabattues extérieurement (fig. 55.16, 18, 19 et fig. 56.1, 4) ou aplatie (fig. 56. 2). La céramique est bien cuite, souvent bien lissée, voire polie, avec des dégraissants relativement fins. Il existe un gradient suivant les formes dans la finesse de la pâte, le soin du lissage et la couleur externe : les tasses ont une surface noire ou brun foncé polie, avec une pâte fine, tandis que le lissage des jarres est moins soigné, sur une paroi plus épaisse avec des dégraissants de calibre plus grossier et une cuisson plutôt oxydante. Les gobelets et les jattes se trouvent en position intermédiaire entre les deux catégories (fig. 57).

Compte tenu de la faiblesse des effectifs, les décors et moyens de préhension sont relativement abondants. Les moyens de préhension sont variés avec des anses en ruban, fixées par un tenon perforant la paroi ou appliquées. Elles sont fixées pour la partie basse au niveau d'une carène au diamètre maximum de tasses ou de pots. Par contre, aucun indice ne permet d'observer à quel niveau elles s'insèrent sur la partie supérieure, lèvre ou bord. Il existe aussi un mamelon perforé de taille moyenne (fig. 55.12), un grand mamelon (fig. 55.14) et une languette horizontale proéminente (fig. 56.11). Ces deux derniers éléments étaient sans doute appliqués sur des jarres, mais rien ne permet d'inférer leur position sur les profils. Des cordons horizontaux, sans doute placés au niveau du diamètre maximum ou sur le bord de jarres, sont également attestés en nombre relativement abondant. Il s'agit

Catégorie	Couleur externe					Dégraissant				Epaisseur moyenne (cm)	Total	Lissage				
	ocre	rouge	bicolore	brun	noir	fin	fin	moyen	moyen	grossier		grossier	moyen	poli	total	
?	5			2		1	5	1			8					
jarre	13	1	1	5	1	2	6	12	1		0.7	21	5	6	1	12
gobelet		2				1	1				0.3	2	1		1	2
jatte		1		3		3	1				0.6	4	1	1	2	4
tasse				4	2	6					0.4	6			6	6
Total	18	4	1	12	5	13	13	13	1		0.5	41	7	7	10	24

Fig. 57. Tableau des données technologiques des éléments typologiques céramiques de la couche 3d par catégorie de récipient.

dans 6 cas sur 9 de cordons lisses triangulaires (fig. 56.5 à 10), dans un cas d'un cordon lisse arrondi sur le bord d'une jarre (fig. 56.4) et dans les deux cas restants de cordons digités (fig. 56.12, 13). Le fragment d'une probable jatte arbore les restes d'un cordon ou d'une languette sous la lèvre (fig. 56.1).

Les décors sont restreints à des registres linéaires d'impressions digitées, d'incisions ou de cannelures. La lèvre aplatie d'une petite jarre arbore sur son replat des incisions irrégulières radiales (fig. 56.2). Une autre jarre possède une ligne d'impressions verticales à l'ongle sur sa lèvre rabattue à l'extérieur (fig. 56.3) et la carène d'une jatte est soulignée d'une ligne de digitations verticales (fig. 5.15). Enfin, le fond poli d'un petit récipient très soigné porte sur la couronne inférieure des impressions radiales à l'ongle (fig. 55.5). Trois formes carénées, au moins pour deux d'entre elles, et au traitement de surface très soigné sont décorées de manière plus riche avec des incisions parallèles horizontales très régulières, sans doute au peigne, au-dessus de la carène de ce qui ressemble à un fragment de tasse de type *Roseaux* (fig. 55.6). Un autre fragment de tasse possède des cannelures horizontales parallèles (fig. 55.3). Enfin, la partie supérieure d'une jatte ou d'une grande tasse carénée montre des incisions profondes horizontales plus ou moins parallèles au-dessus de la carène (fig. 55.4).

La série semble homogène et permet de dégager quelques caractères particuliers. Nous noterons la présence de céramique très fine, de couleur foncée, à paroi polie, munie de anses et de décors incisés ou de cannelures horizontales s'apparentant à des types *Roseaux* du site éponyme du Bronze ancien de Morges, *Les Roseaux*. Nous noterons également l'abondance des cordons lisses et dans une moindre mesure digités, uniquement horizontaux pour autant qu'on puisse l'affirmer. Il faut également souligner la variété des autres moyens de préhension : gros mamelon proéminent, mamelon perforé, languette proéminente, de même que la présence de lèvres et carènes décorées. Le

registre des décors ne comprend pas de chevrons, ni de triangles ou autre décor incisé, pas d'impressions autres que digitales et linéaires, pas de crépissage de la panse à la barbotine, pas non plus d'anse en X, ni de mamelons sur la lèvre. Il est restreint à des cannelures ou des incisions parallèles au peigne pour la plupart situées sur le bord de récipients carénés, d'une ligne d'impressions digitées soulignant la lèvre ou la carène ou encore d'incisions ou d'impressions digitées radiales sur la lèvre aplatie ou sous la bordure du fond. Par ailleurs, le registre morpho-fonctionnel semble relativement pauvre : jarres à fond très aplati ou plat et bord vertical ou légèrement rentrant côtoient des jattes ou des tasses carénées.

En typologie, cet ensemble nous semble antérieur au Bronze moyen évolué (BzC) de par l'absence de crépissage de barbotine, d'anses en X, de pots à ressaut ou d'excisions qui définissent cette période (Buard 1996, 2003, Baudais et Piuz 2003, Castella *et al.* 2012, David-Elbiali et Paunier 2002). De même, l'absence de décors complexes, de cordons articulés ou de petits récipients richement décorés, normalement abondants au Bronze A2b (Winiger et Burri-Wyser 2012, Burri-Wyser 2012a, Conscience 2001, Hafner 1995), nous incite à penser que cette série est postérieure aux occupations lacustres de la fin du Bronze ancien. Par contre, la présence de tasses de type *Roseaux*, comme les registres de décor linéaires, l'abondance des tasses et des jattes à anse, les cordons lisses sur le bord et à mi-panse montrent une continuité certaine avec la fin du Bronze ancien lacustre, comme le montrent les séries lémaniques à Tolochenaz, *La Poudrière* ; Morges, *Les Roseaux* ; Cologny, *La Belotte* (Gallay et Gallay 1973, Corboud et Pugin 1992, Corboud 1996), dans la région des Trois-Lacs à Concise, E12 (Winiger et Burri-Wyser 2012), à Yverdon, *Garage-Martin* (Kaenel 1976), à Nidau, *BKW* où apparaissent des décors du Bronze moyen évolué entre 1628 et 1572 av. J.-C. (Hafner 1995, Hafner et Suter 2003). Alors que les jarres à bord vertical et l'absence de récipients bas reflètent une restriction du spectre qui pourrait trouver des parallèles

Espèce	Couche 4 NR	Couche 3d NR
boeuf (<i>Bos taurus</i> L.)	28	6
mouton/chèvre (<i>Ovis aries</i> L./ <i>Capra hircus</i> L.)	8	4
porc (<i>Sus domesticus</i> Br.)	3	
carnivore indéterminé	1	
Total déterminés	40	10
fragments indéterminés	37	11
Total général	77	21

Fig. 58. Décompte des restes de faune pour les couches 4 et 3d.

dans le début du Bronze B apparenté à une phase tardive de la culture du Rhône (David-Elbiali et David 2008), et connu à Onnens, le Motti (Schopfer Luginbühl et al. 2011).

Ainsi, cet ensemble peut se placer au tout début de l'intervalle de probabilité des datations radiocarbone de la couche 3d, soit à la fin du 16^e siècle av. J.-C., mais une attribution à une période située antérieurement, plutôt au milieu du 16^e siècle av. J.-C. est encore plus satisfaisante au niveau de la typochronologie régionale connue. En tout cas, le mobilier est attribuable sans problème à une phase tardive de la culture du Rhône, au début du Bronze moyen.

2.5 Note sur les restes de vertébrés

Louis Chaix

Les ossements de vertébrés sont rares et mal conservés. Le plus souvent, ils sont déminéralisés et nombreux sont ceux dont l'érosion a fait disparaître les reliefs ainsi que de grandes parties du périoste. La fragmentation est forte. Ils proviennent de deux niveaux, l'un attribuable au Néolithique final (couche 4) et l'autre au Bronze moyen (couche 3d).

Comme on va le voir, les échantillons sont extrêmement réduits et ne permettent pas d'interprétation détaillée. Le tableau (fig. 58) présente les résultats pour les deux niveaux.

Comme on peut le constater, les nombres de restes sont trop faibles pour calculer des pourcentages.

Les animaux domestiques sont attestés par la triade bien connue : boeuf, caprinés et porc. Les espèces sauvages ne sont pas représentées. Pour la couche 3d, on note l'absence du porc,

mais cela est sans doute dû à la faible taille de l'échantillon.

Dans la couche 4, le boeuf livre 28 restes. On note la présence de tous les segments du squelette, avec une nette dominance des bas de pattes (métapodes et phalanges). Deux individus adultes de plus de 2,5 ans ont pu être dénombrés.

Quelques rares mesures ont été prises. Nous les avons comparées à celles du Néolithique

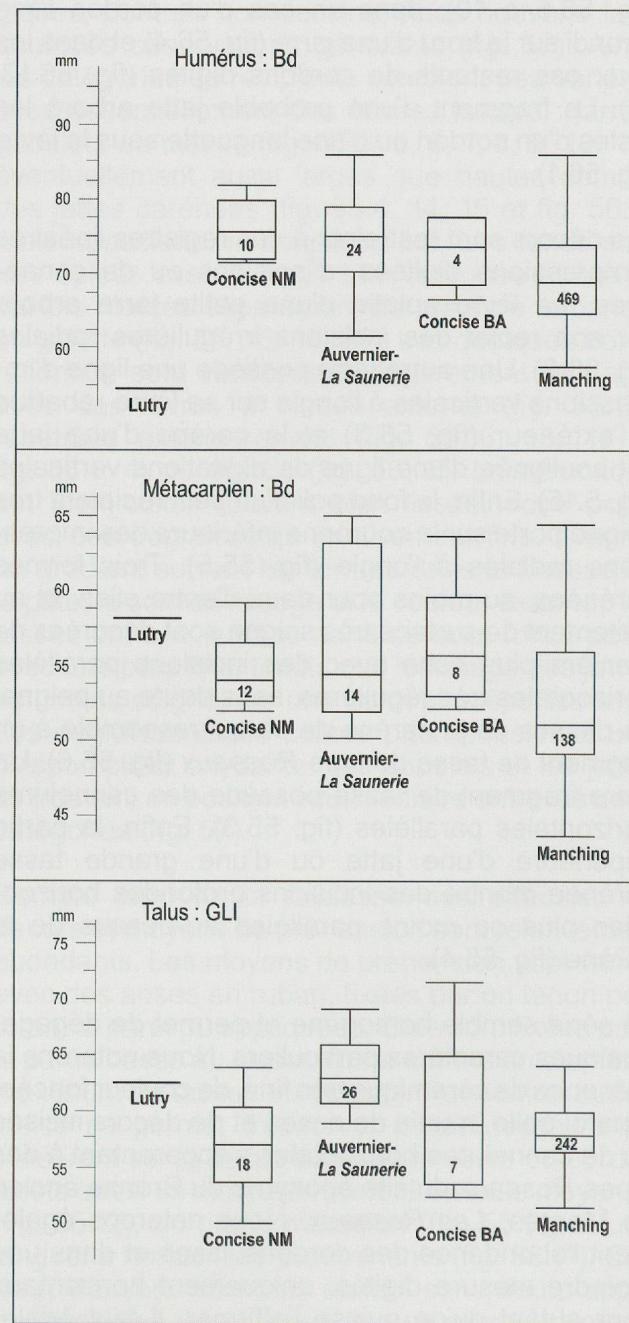


Fig. 59. Comparaison des mesures des ossements de bœuf entre les sites de Lutry, couche 4 ; Concise, Néolithique moyen et Bronze ancien ; Auvernier, la Saunerie et Manching.

final d'Auvernier, *La Saunerie* (Stampfli, 1976), à celles des niveaux confondus (E2, E3, E4 et E6) du Néolithique moyen de Concise (Chiquet 2012a) et du Bronze ancien (E11 et E12) du même site (Chenal-Velarde 2002 et Chiquet 2012b) et à celles du site laténien de Manching (Boessneck *et al.*, 1971). Elles montrent que le boeuf de Lutry s'intègre bien dans les corpus du Néolithique final de *La Saunerie* (fig. 59). La très faible taille de la partie distale d'un humérus pourrait s'expliquer par le jeune âge de l'animal, sa partie proximale n'étant sans doute pas épiphysée.

Un fragment diaphysaire de métapode (106/199.1) semble avoir été appointi, mais la forte érosion de cette pièce ne permet pas d'en être sûr. Les caprinés (mouton ou chèvre) sont attestés par 8 restes. Leur état ne permet pas la distinction entre mouton et chèvre. Les vestiges sont attribuables à un individu adulte de plus de 2 ans. Le porc est présent avec trois dents ou fragments de dents. Un individu adulte au moins est attesté. Enfin, une portion distale de métapode est attribuable à un carnivore. Sa morphologie et sa taille peuvent correspondre à un chien. 37 esquilles osseuses, dont une brûlée, complètent ce tableau pour le Néolithique final.

La couche 3d est encore plus pauvre (fig. 58). Parmi les 6 restes de boeuf, une molaire de lait indique la présence d'un veau de moins de 2 ans, alors qu'une portion distale d'humérus correspond à un animal adulte. Les 4 restes de capriné sont attribuables au minimum à un individu de plus de 18 mois.

Pour résumer, on peut souligner que la faiblesse de l'échantillon ne permet pas de conclusion valable. Tout au plus peut-on noter la présence des trois espèces principales du cheptel, parmi lesquelles le boeuf semble dominant, au moins pour le Néolithique final. Il s'agit d'animaux de petite taille qui sont assez semblables à ceux du Néolithique final du Plateau suisse.

Une autre observation permet de remarquer que le rapport entre la faune et la céramique conservée et prélevée est inverse entre les deux couches, puisque pour la céramique, c'est la couche 3d qui a livré le plus de restes, contrairement à la faune. Cette différence peut d'ailleurs être uniquement due au fait que la céramique du Bronze moyen est plus solide, mieux lissée et mieux cuite que celle du Néolithique final, qui a peut-être moins bien résisté aux débordements de la Lutrive ou au piétinement.

2.6 Conservation et mise en valeur de l'alignement

Denis Weidmann

L'établissement du projet

La question de la sauvegarde de l'ensemble des stèles-menhirs a été étudiée aussitôt que nous avons eu la certitude de leur identification. Le temps nécessaire aux investigations et relevés archéologiques a permis d'envisager sereinement les solutions possibles. Dix jours après la découverte du 23 août 1984, le Département des Travaux publics demande à la commune de Lutry, maître de l'ouvrage et d'ores et déjà propriétaire des mégalithes, d'étudier leur déplacement, une fois la fouille achevée, ainsi que la reconstitution de l'ensemble, dans une disposition identique, sur le niveau supérieur du parking à construire. L'hypothèse du strict maintien *in situ* des menhirs, confinés dans le niveau inférieur de la construction, n'a pas été retenue. Assurant de bonnes conditions de conservation, elle n'offrait qu'une médiocre visibilité de l'ensemble aux visiteurs, dans l'environnement de véhicules en stationnement souterrain. Elle impliquait également des modifications onéreuses du projet de parking. Une proposition de remontage dans un espace public, au bord du lac, loin du lieu de découverte, n'a pas non plus été suivie.

En mars 1985, l'État et la commune optent pour la reconstitution de l'alignement dans une promenade publique occupant la partie sud-ouest de la terrasse supérieure du parking. L'ensemble est orienté de manière strictement conforme à sa position originale, mais glissé d'une trentaine de mètres en direction de l'ouest, et bien entendu élevé de quelques mètres par rapport à son altitude primitive. Les fouilles ayant déjà déterminé le niveau d'implantation des blocs, ainsi que la configuration du terrain environnant à l'époque, c'est un terrain incliné en direction du lac qui sera restitué, sous forme d'une prairie maigre. Le monument est encadré à l'est et à l'ouest par le tracé des cours torrentiels préhistoriques, qui ont notamment emporté la partie orientale de l'alignement, marqués par des surfaces de galets et de blocs.

Au plan technique, l'aménagement prévu, dont la charge supplémentaire a été précisément calculée, n'a impliqué qu'un renforcement localisé des éléments porteurs du parking. Trois places de stationnement ont été supprimées par la nouvelle disposition.

La réalisation

Le déplacement des mégalithes à la fin de la fouille a constitué la première étape du projet de conservation. Tous les gros blocs ont été prélevés par grue, la surface de la pierre ayant été préalablement protégées pour éviter toute cassure ou griffure lors des manœuvres (fig. 60 en haut). Quelques menhirs jugés fragiles ont été munis d'attelles ou de coffrages de consolidation, répartissant les efforts de traction sur l'ensemble de la pièce (fig. 60 en haut au milieu et à droite).

Les menhirs no 3 et 6, qui présentaient à la fois des masses importantes (une quinzaine de tonnes, pour le no 3) et des fragilités évidentes, impliquaient un transport dans leur position verticale, excluant toute contrainte ou traction appliquée directement sur leurs faces. La base des deux mégalithes a donc été sertie dans des socles en béton armé, coulés sur place, en plusieurs étapes, dans lesquels ont été scellées les boucles permettant le soulèvement (fig. 60 en haut à droite).

Le déplacement pièce par pièce, parfaitement réalisé dès le 22 octobre 1984, a mis en dépôt tem-



Fig. 60. De gauche à droite et de haut en bas. Le robuste menhir no 1 a pu être soulevé sans consolidations particulières. Le déplacement du menhir no 9, particulièrement allongé, a requis la pose d'un corset rigide. Le mégalithe no 6 est porté sur son socle-étrier en béton armé. Le mégalithe no 6 emprunte les rues de Lutry pour rejoindre son dépôt temporaire. Mise en position des blocs sur la berme d'assemblage, au-dessus du parking construit.

poraire les grands menhirs dans le cimetière de Lutry, à quelques centaines de mètres du chantier (fig. 60 en bas à gauche). Les pièces de plus petite taille, qui demandaient des traitements particuliers, ont été transportées en atelier.

La reconstitution a été entreprise dès mars 1986, dès la fin de la construction du gros-œuvre du parking. L'implantation précise de chaque élément a été fixée par un géomètre, sur la base des relevés archéologiques effectués *in situ* et grâce à des repères de position inscrits sur les blocs. C'est la hauteur des socles de transport des mégalithes 3 et 6 posés sur la dalle du parking qui a déterminé l'altitude générale de l'aménagement. Mis à part les deux pièces précitées, tous les autres blocs reposent sur une berme en béton léger, contenue par deux murets qui encadrent l'alignement. Chaque pièce a été mise en position sur la berme commune dans un socle individuel assurant sa stabilité, constitué du même béton vacuolaire (fig. 60 en bas à droite). Une feuille de séparation revêt toutes les surfaces en contact, de manière à garantir la réversibilité de l'assemblage, si un démontage s'avère nécessaire. Une partie des pierres de calages originales affleurant le niveau de circulation ancien ont été remises en place, quand le terrain environnant a été reconfiguré.

La nature des diverses roches constituant les mégalithes a été jugée suffisamment résistante pour laisser le monument en plein air. Comme

ce fut le cas lors du redressement des menhirs d'Yverdon, des traitements ont été nécessaires pour éviter l'infiltration des eaux météoriques dans les fissures de certains blocs, et limiter le risque de détachement d'écaillles ou de plaquettes.

Les parties exposées ont donc été traitées localement (mastic silicone) pour garantir cette étanchéité. Les surfaces de certains grès ont également reçu une application d'ester de silice. Ces traitements n'assurent pas une protection définitive, et l'état des pierres est à contrôler périodiquement, les traitements pouvant être renouvelés. L'expérience des 25 dernières années montre que ce régime assure une conservation satisfaisante du monument.

Deux pièces ont nécessité des interventions plus importantes. Les deux parties du menhir 9, brisé dans les temps préhistoriques, ont été rassemblées par collage, de manière à restituer sa silhouette caractéristique. Le menhir 14, dont le décor gravé a été constaté lors de son séjour en atelier, n'a pas été remis en place, pour des raisons de sécurité. Un fac-similé en résine chargée de poudre de pierre lui a été substitué, copie réalisée par les soins du Laboratoire du Musée cantonal d'archéologie et d'histoire, institution qui présente désormais l'original dans sa galerie de Préhistoire (inventaire MCAH no LYP/M13). D'autres parmi les très petites pièces de la partie occidentale, victimes de déprédations intentionnelles, ont été également remplacés par des copies. L'ensemble reconstitué a été classé comme monument historique, au sens de la loi cantonale du



Fig. 61. Reconstitution de l'alignement dans son paysage néolithique, avec les stations palafittiques en bord de lac.

10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites, par arrêté du Conseil d'Etat du 2 avril 1986.

L'inauguration de l'aménagement, dûment balisé de panneaux explicatifs, a été célébrée conjointement à celle du parking, le 17 juin 1986.

Coûts et subventions

Les frais des investigations archéologiques en 1985, ainsi que les premiers travaux de mise au net de la documentation jusqu'en 1988, pris en charge par l'archéologie cantonale, se sont élevés à fr. 137'564.-. Le coût du déplacement des menhirs et de l'aménagement, incluant les renforcements nécessaires de la structure du parking, totalise fr. 204'015.-, montant financé par la commune de Lutry, propriétaire du monu-

ment. Le Canton lui a accordé une subvention de fr. 61'200.- pour cette réalisation.

L'Office fédéral de la culture, compte tenu de l'importance nationale des vestiges, a soutenu l'ensemble de l'opération, par une subvention fédérale de fr. 92'910.-.

2.7 Synthèse

Pour conclure, relevons encore l'intérêt de ce site. Cet alignement spectaculaire en façade aux pierres jointives formant pratiquement un mur est le seul connu avec cette morphologie. Il a été découvert en place, encore debout, et est particulièrement bien conservé, malgré quelques impacts de pelle mécanique. La stratigraphie est lisible, se suit parfaitement sur l'ensemble du site et les couches sont bien datées. Cela en fait l'un des rares monuments mégalithiques dont

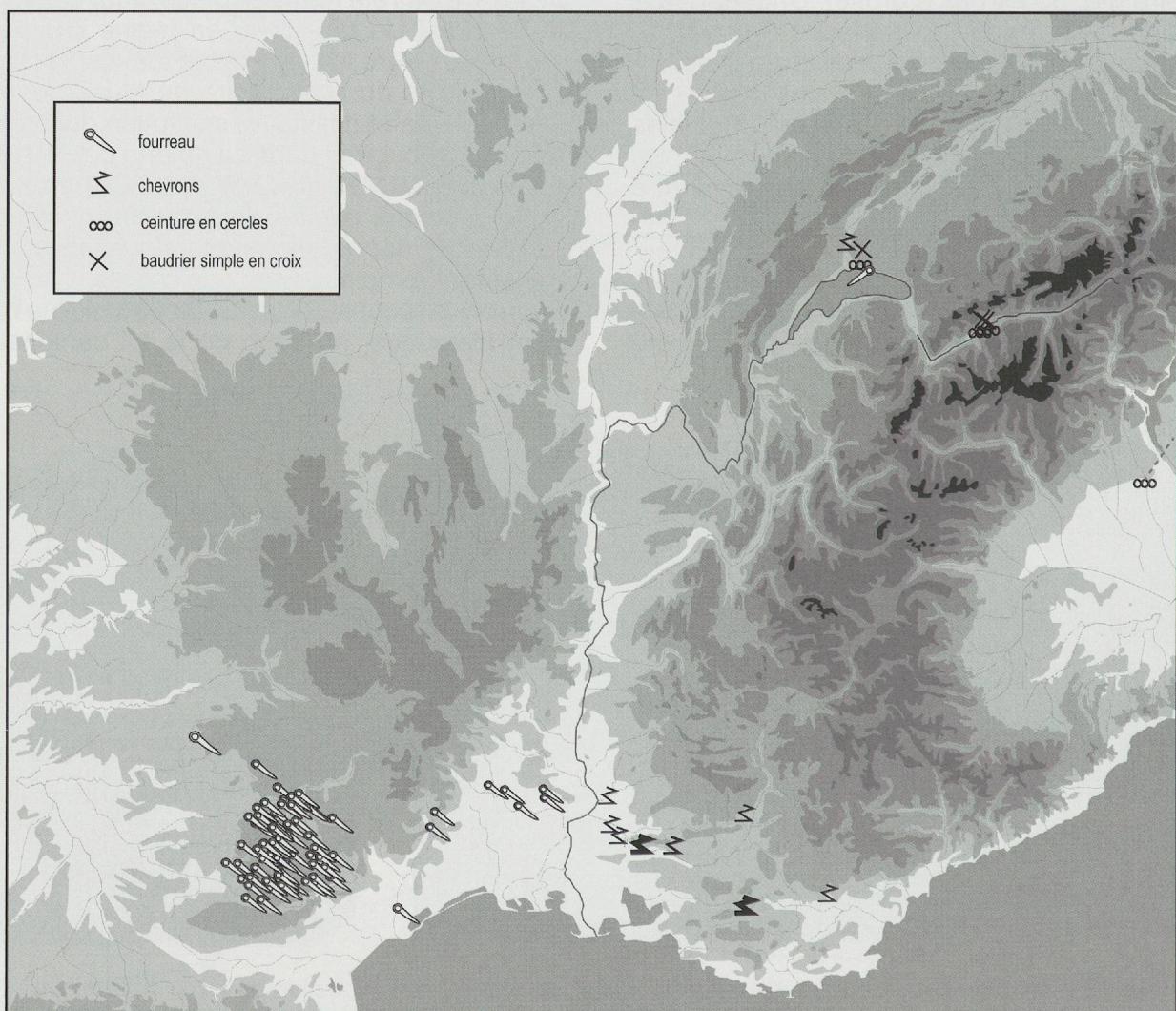


Fig. 62. Position géographique des stèles à objets, à baudrier en X, à ceinture en cercles (la stèle d'Arco dans le Trentin se trouve en dehors de la carte à l'est), et à chevelure en chevrons.

l'érection et la fréquentation sont connus et précisément datés.

La stèle à " l'objet " qui en fait partie est ainsi la première de ce type dont la datation peut être approchée d'autant près (notons toutefois que si son antériorité en chronologie relative par rapport au monument est indiscutable, le temps qui sépare sa création de l'érection de l'alignement ne peut être établi). Son évolution, avec son changement de genre et de morphologie, peut être restituée dans ses détails.

L'érection du monument, et la confection de la stèle à l' " objet " qui ne lui est sans doute pas de beaucoup antérieure, se place à la fin du Néolithique, au plus tôt dans le 27^e siècle av. J.-C. Le monument est construit dans une zone de débordement de la Lutrive, en bordure d'une petite butte dégagée (fig. 61). Dès cette époque, des destructions de stèles adviennent. L'alignement est fréquenté jusqu'au début du Bronze moyen, époque à laquelle un habitat semble être installé dans sa proximité.

Si la forme même du monument ne trouve pas de parallèle, les stèles qui le composent, avec leur forme trapézoïdale et leur sommet arrondi, sont à rapprocher des stèles valdôtaines et valaisannes du Néolithique final, ainsi que de celles de Provence et du sud du Massif Central.

Il en va de même pour les gravures qui ornent la stèle 14. En effet, les chevelures en chevrons sont typiques des stèles du sud-est de la France, l' " objet " n'a été découvert que dans le Rouergue et le Languedoc, et les cercles au niveau de la ceinture, comme les baudriers simples en X, trouvent des parallèles en Valais ou dans le Trentin au nord de l'Italie. Notons que si les féminisations de stèles sont relativement fréquentes, il s'agit ici d'un des seuls exemples de masculinisation avec la stèle des Vignols en Aveyron (Maillé 2010, Joussaume 2003). La position de Lutry, sur les bords du Léman, à la jonction des haute et moyenne vallées du Rhône, entre Alpes et Midi, peut expliquer le phénomène de ces influences multiples (fig. 62). En l'absence de données précises sur le Néolithique final lémanique, il est difficile d'en dire plus, si ce n'est que le site du *Parc de La Grange* à Genève, daté en typologie du 28^e siècle, connaît des influences méridionales très prononcées et qu'il existe des jarres à cordons multiples, bien connues dans le Midi, dans la station de Morges, *Vers-l'Eglise* (Corboud et Pugin 1992).

Enfin, le petit lot de mobilier issu de l'habitat du tout début du Bronze moyen n'est pas négligeable, puisqu'il constitue un des seuls ensembles connus de cette époque.

2.8 Note sur le menhir du petit pont du Voisinand

Elena Burri-Wyser et Sébastien Favre, avec la collaboration de Colette Grand, Gervaise Pignat et Susan Ebbutt

Suite à la découverte par Denis Weidmann en 2014 d'une très grande dalle oblongue utilisée comme linteau du passage menant au petit pont du Voisinand à Lutry et pouvant être un menhir en remploi (fig. 63), nous avons mené une enquête et documenté la pierre. Le passage est situé à quelques dizaines de mètres au nord-nord-est de l'alignement de *La Possession* et donne sur la route de la Conversion, en amont de la route cantonale (fig. 4). Le pont



Fig. 63. Le menhir du Voisinand dans sa position de découverte en remploi comme portique. En haut : vu depuis la route de la Conversion. La base du menhir est à droite. Le magnifique poignard triangulaire à arête médiane à hauteur de la ceinture n'est hélas qu'un " lusus naturae ". En bas : dessin acrobatique du menhir.

piétonnier permet de rejoindre l'ancien quartier du Voisinand, datant du 13^e siècle, depuis la route de la Conversion en franchissant la Lutrive. Il a été construit en 1863, mais le portique actuel ne date que de l'élargissement de la rue dans les années 1970. En tout cas, il était déjà là en 1977, comme le confirme la photo prise en 1989 par Claude Bornand (Grandjean 1990, fig. 90) et une aquarelle peinte en 1977 par André Marguerat que nous a signalée Henri-Louis Guignard.

Selon les voisins interrogés, dont un entrepreneur resté anonyme qui a participé aux travaux d'aménagement de la route, le linteau provient de l'ancien passage qui se prolongeait en direction de l'ouest, en arrière des jardins qui bordaient la Lutrive avant l'élargissement de la rue de la Conversion (voir les plans cadastraux de 1820 et 1878 consultés avec l'aimable collaboration de l'archiviste communal H.-L. Guignard que nous remercions). Le menhir était donc là depuis le 19^e siècle au moins.

Le bloc lui-même, un schiste, a des dimensions de 220 x 100 x 30 cm, ce qui donne une silhouette relativement mince, avec un rapport épaisseur sur largeur de 0,14 (fig. 64). Son aspect général n'est pas sans rappeler celui de plusieurs menhirs de *La Possession* (menhir 10) ou d'Yverdon. Des enlèvements latéraux ont permis de donner à l'ensemble une forme trapézoïdale aux grands côtés rectilignes et se terminant à l'extrémité la plus large par un arrondi, très possible représentation de la tête. Il s'agit donc sans doute d'un menhir déplacé.

La proximité de l'alignement de *La Possession* permet de formuler une hypothèse, hélas invérifiable. Les dimensions de la pierre correspondent à peu de choses près à celles que devaient avoir le menhir 24, disparu à une époque indéterminée, suite à une action humaine indéniable. Le menhir du *Voisinand* pourrait donc être le menhir 24 (fig. 54), qui aurait alors été déplacé d'une centaine de mètres à une époque indéterminée. À moins que, comme cela est avéré ailleurs, un deuxième alignement n'ait existé au nord de celui de *La Possession*.



Fig. 64. Relevé du menhir du Voisinand : face supérieure et coupe (éch. 1 : 20).